

LE

JOURNAL DU SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

QUORUM

SCCCUM
FNEEQ - CSN

VIE SYNDICALE | ENSEIGNEMENT | VIE UNIVERSITAIRE

Printemps 2015



Et aussi :

- Les négociations dans le secteur public
- Organismes communautaires et syndicats
- Le français dans nos classes : résultats du sondage
- L'université, cliente des lobbyistes



RÉDACTION EN CHEF

FRANÇOISE MIQUET
 CAROLE YEROCHEWSKI POUR LES RUBRIQUES
 « MOUVEMENT SYNDICAL » ET « POLITIQUE
 ET SOCIÉTÉ »

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

MARIE-PIERRE BOUCHER, ALAIN DENEALT,
 STÉPHANE FAUTEUX, CAROLE HENRY,
 FRÉDÉRIC KANTOROWSKI, MARIE-HÉLÈNE
 LAROUCHE, FLORENCE LEBEAU, MAÏRE
 NOONAN, LOUIS RIVET-PRÉFONTAINE,
 GHISLAINE RAYMOND ET
 CAROLE YEROCHEWSKI

RÉVISION ET CORRECTION D'ÉPREUVES

LUCE DESMARAIS ET LOUISE LETENDRE

GRAPHISME ET GESTION

DE L'IMPRESSION
 NGO STUDIOS INC.

DISTRIBUTION

SCCCUM
 3060, BOUL. ÉDOUARD-MONTPETIT
 C.P. 6128, SUCC. CENTRE-VILLE
 MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3J7

IMPRESSION

CENTRE D'AFFAIRE MONTRÉAL

TÉL. : 514 343 -7766
 TÉLÉC. : 514 343-5759

WWW.SCCUM.UMONTREAL.CA
 COURRIEL : SCCUM@MONTREAL.CA



ÉDITO

Le mot du président – À qui appartient l'université ? 3



CONVENTION COLLECTIVE

Relations de travail : état des lieux 4



POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

La grève sociale : juridiquement légale ? 5
 Actions et conférences sur l'austérité : le printemps éclot à l'UdeM
 Museler le syndicalisme et le communautaire en réduisant
 les financements aux activités politiques
 Les négociations dans le secteur public en 2015 6



MOUVEMENT SYNDICAL

Les contractuels de l'enseignement supérieur 9
 Soutenir financièrement le communautaire, mais sans le contrôler 10
 Au bas de l'échelle : pour lutter contre la précarisation 17



DOSSIER LE FRANÇAIS DANS NOS CLASSES

Les résultats du sondage 12
 « Je parle mal comme mon père » 15



CHRONIQUE D'ALAIN DENEALT

L'université, cliente des lobbyistes 18



RECENSION

Travailler ne suffit pas 19

OYEZ ! OYEZ !

Rectificatifs

1. Dans notre dernier numéro, à la fin du premier paragraphe de notre article de la page 6, nous aurions dû préciser que la FIQ est non seulement opposée à la loi Barrette, mais qu'elle était bien présente à la manifestation du 29 novembre, puisqu'elle est membre de la coalition Main Rouge, qui appelait à cette manif contre l'austérité.
2. Dans l'article « Un comité SST pour le SCCUM », en page 13, il fallait lire : « Or, depuis septembre 2012, un comité paritaire SCCUM-Université de Montréal est en activité (et non « en 2014... a été formé »).



À qui appartient l'université ?

par FRÉDÉRIC KANTOROWSKI

C'était écrit dans le ciel. En grosses lettres, bien étampées. Avec les énièmes compressions annoncées cet été, celles qui ont suivi cet automne, puis ces autres que le Ministère, sans rire, nous annonce pour ces jours-ci, qui s'étonnera que nos recteurs se tournent encore un peu plus vers le secteur privé pour quémander le financement perdu ?

C'était écrit parce que c'est précisément là l'un des objectifs de ces compressions : modifier durablement le mode de financement des universités, créer les conditions qui les forceront à solliciter davantage le privé. Rien de neuf, me direz-vous. En effet. Dans *Université inc.*¹, Éric Martin et Maxime Ouellet montraient que la part des fonds privés était passée, de 1988 à 2012, de 7,5 à 22 %, alors que le financement public reculait, quant à lui, de 87 à 65,8 %. Publié en plein débat sur la hausse des droits de scolarité, cet ouvrage nous rappelle, s'il était nécessaire, que la crise budgétaire actuelle est bien la suite du plan qui conduisit aux affrontements d'un certain printemps 2012.

D'ailleurs, prenant acte de l'échec de ladite hausse, Denis Brière, recteur de Laval, le disait sans ambages : dorénavant, « le salut passe par le privé ». Or, grâce, notamment, à un environnement fiscal favorable et à des politiques publiques conservatrices, il se trouve que les entreprises canadiennes et québécoises ont accumulé au cours des dernières années un véritable trésor de guerre : au Canada, c'est plus de 600 milliards de dollars d'épargne qui dort dans les coffres des entreprises. Tout est donc en place pour que le privé puisse intervenir là où on l'invite de plus en plus à le faire.

Les risques que ce financement fait courir ont maintes fois été exposés : orientation indue de la recherche, propriété et censure des résultats de la recherche, précarisation des chercheurs, mode de gestion entrepreneurial, multiplication des mesures de contrôle, etc.

Et dans nos salles de cours ? L'effet s'y fait sentir. D'abord, parce que le clivage recherche-enseignement s'accroît au détriment de ce dernier, ce qui amène tôt ou tard une baisse des conditions de travail et d'enseignement : des classes de plus en plus surchargées et une offre de cours de moins en moins diversifiée, deux mesures adoptées récemment par la FAS pour faire face aux compressions. Soyez assuré(e) que le financement qui pourrait être récupéré du côté du privé ne visera pas à corriger la situation. Ces mesures sont là pour rester, car, au-delà de

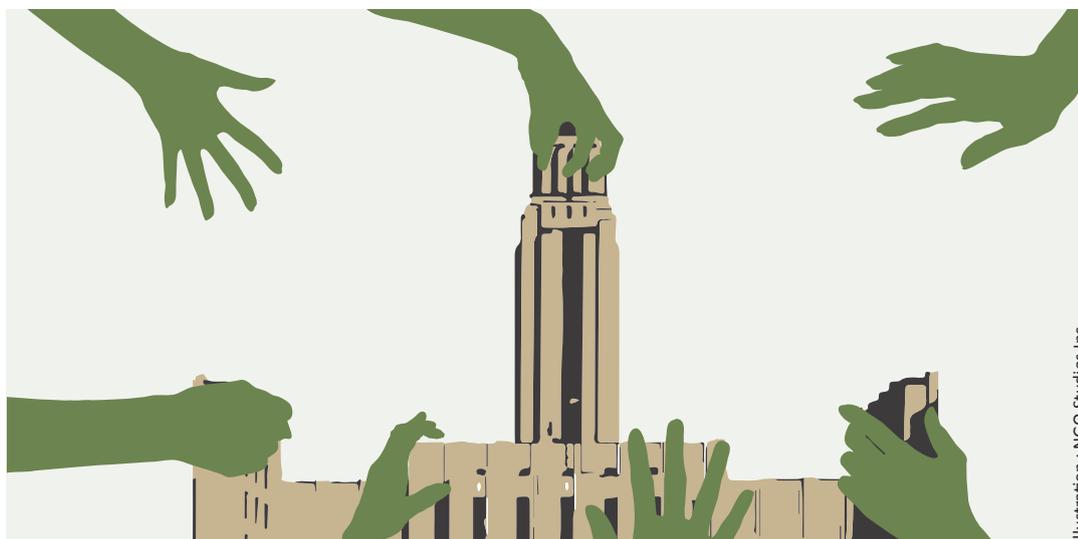


Illustration : NGO Studios Inc.

la crise budgétaire alléguée, elles répondent à ce réalignement progressif de l'université sur les sources privées consacrées principalement à la recherche. Aux États-Unis, avec la mainmise toujours plus grande du privé (associée à une augmentation faramineuse des droits de scolarité), la « walmartisation » de l'enseignement supérieur va bon train.

L'un des enjeux philosophiques qui nous concernent a été clairement formulé par Ronald Reagan en 1967², alors qu'il était gouverneur de la Californie : « [...] Au sujet des universités, il y a certains luxes intellectuels dont nous pourrions peut-être nous passer ». Reagan se défendait bien de s'en prendre à la mission des universités : il souhaitait « seulement » couper dans le gras intellectuel ! En réalité, il s'agissait d'opposer au modèle libéral de l'université (au sens premier du mot) un modèle d'université qui se préoccupe d'abord et avant tout d'emplois, des « vraies affaires », comme le veut la rhétorique du gouvernement actuel.

Dans un édito précédent, j'évoquais l'inquiétant « plan de mitigation » mis en place par l'UdeM pour administrer les compressions commandées par Québec. En ce moment, toutes les universités québécoises procèdent à semblable exercice. Il ne s'agit pas tant de répondre ponctuellement aux nouveaux « enjeux budgétaires » – comme on les appelle dans la *novlangue* des ges-

tionnaires – que de façonner encore davantage une université où le financement public recule et où le financement privé progresse. Pour ma part, je ne crois pas un seul instant qu'il soit possible d'aller dans ce sens sans changer le sens de la mission fondamentale de l'université.

Que faire ? S'organiser, se concerter. Il devient impératif que les différents acteurs progressistes de l'université se fédèrent pour répondre ensemble à la question : à qui appartient l'université ? C'est, à mon sens, le rôle que devraient jouer les États généraux de l'éducation supérieure, que la Fédération des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ), dont nous faisons partie, a pris la responsabilité d'organiser. ■

1. Martin, Éric et Maxime Ouellet (2011). *Université inc. – Des mythes sur la hausse des frais de scolarité et l'économie du savoir*, Montréal, Lux, 156 p.

2. « The Day the Purpose of College Changed », paru dans *The Chronicle of Higher Education*, Washington, D.C., janvier 2015.



Relations de travail : état des lieux

par STÉPHANE FAUTEUX ET MARIE-HÉLÈNE LAROUCHE, VICE-PRÉSIDENT ET CONSEILLÈRE À LA CONVENTION COLLECTIVE

Alors que la négociation basée sur les intérêts (NBI) entre le SCCCUM et l'Université de Montréal tire à sa fin, où en sont les relations de travail avec l'employeur ? Le point sur certains enjeux en cours.

Listes d'admissibilité : le SCCCUM remporte une sentence arbitrale

Il s'agit d'un grief déposé à l'automne 2012. La question en litige était la suivante : « L'Université doit-elle, en vertu de la clause 10.07 de la convention collective¹, inscrire sur la liste d'admissibilité le nom des candidats qui n'ont aucun pointage dans l'unité d'embauche où ils posent leur candidature ? » Au stade de l'attribution des cours (clause 10.10), l'ordre d'attribution suit les cinq étapes suivantes :

« Si des cours sont encore disponibles, la directrice ou le directeur procède selon l'ordre suivant¹ :

- a. elle ou il attribue les cours parmi les chargées et chargés de cours ayant un pointage égal ou inférieur à un (1) point qui ont posé leur candidature et qui satisfont aux exigences de qualification ;
- b. elle ou il offre les cours aux personnes dont les noms apparaissent sur la liste de pointage de l'unité d'embauche, dont le pointage est supérieur à un (1) point et qui satisfont aux exigences de qualification ;
- c. elle ou il offre les cours aux chargées ou chargés de cours des autres unités d'embauche qui ont posé leur candidature et qui satisfont aux exigences de qualification ;
- d. elle ou il offre les cours à des personnes ayant été engagées auparavant selon la clause 10.02, qui ont posé leur candidature et qui satisfont aux exigences de qualification ;
- e. elle ou il procède lui-même au recrutement d'une chargée ou d'un chargé de cours. »

Dans sa décision rendue le 29 janvier dernier, l'arbitre Denis Provençal a conclu que la liste d'admissibilité doit en effet comporter le nom de toutes les personnes qui se sont portées candidates à un ou à des cours – qu'elles aient ou non du pointage dans l'unité –, parce qu'il s'agit de candidats visés par le processus d'attribution.

Le SCCCUM ne pouvait vérifier l'application des étapes 10.10 c) et d), puisque les noms des candidats n'étaient pas inscrits sur la liste d'admissibilité. Celle-ci étant l'outil de base d'attribution des cours (le SCCCUM ne reçoit pas les formulaires de candidature),

cette décision nous permettra enfin de vérifier l'application complète de la clause 10.10.

Traitement de la documentation : des problèmes qui perdurent, des solutions en vue

Ces derniers temps, nous avons travaillé de concert avec l'employeur sur la transmission et la gestion des documents prévus à la convention collective, qui font l'objet de nombreux griefs. Nous avons rapidement constaté les limites de Synchro, malgré certains efforts consentis par l'administration pour étendre les capacités de ce progiciel. Cependant, nos discussions nous ont permis d'identifier d'autres outils qui paraissent mieux adaptés, et dans un premier temps, nous avons convenu d'expérimenter de nouveaux outils dans le cadre d'un projet pilote mené auprès de la Faculté des sciences de l'éducation.

Respect du certificat d'accréditation

Demeurent de nombreux problèmes de fond dont la résolution, pour le moment du moins, semble passer par l'arbitrage. Le respect de la portée de notre certificat d'accréditation en est un exemple probant. Selon le document du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal, tout groupe de salarié(e)s effectuant des tâches d'enseignement à l'Université et ne faisant pas partie du corps professoral devrait, s'il souhaite se syndiquer, se joindre au SCCCUM.

Or, l'employeur maintient sa volonté de faire faire de l'enseignement par des personnes autres que les membres du syndicat des professeurs et du nôtre. À cet égard, le cas de la Faculté de médecine vétérinaire est patent : on y trouve de nombreux titres d'enseignants non syndiqués, l'employeur se réservant le loisir d'administrer leurs conditions de travail en dehors de toute convention collective. Le SCCCUM mène actuellement une démarche auprès de certains groupes d'employés dont les fonctions et les tâches sont analogues à celles de ses membres.

Les effets des coupes budgétaires

Bien que cet enjeu ne fasse pas actuellement l'objet de discussions dans le cadre de la

convention collective, les coupes budgétaires déjà pratiquées, notamment à la Faculté des arts et des sciences, ont pour conséquence non seulement de réduire l'offre de cours pour les étudiants et l'accès à l'emploi des chargé(e)s de cours, mais aussi d'entraîner une augmentation de la taille des groupes-cours, phénomène qui va en s'accroissant et dont se plaignent de nombreux membres du SCCCUM. Les suppressions de postes d'employé(e)s de soutien ont des effets sur les conditions de travail de l'ensemble de la communauté udémienne.

Tout cela illustre la situation budgétaire précaire dans laquelle se trouvent les universités et la nouvelle réalité de l'université en tant qu'institution ! Un des effets du côté de l'employeur : une tendance à vouloir réduire les coûts en favorisant de nouvelles pratiques ou formes d'enseignement non régies par une convention collective.

Vers moins d'arbitrages et une meilleure collaboration ?

Après une année difficile au chapitre des relations du travail – efficacité relative du comité de griefs, suspension de la médiation pré-arbitrale, plusieurs arbitrages à venir cet été –, la volonté de voir les choses s'améliorer demeure. La nomination de Jean-Yves Hinse au poste de directeur général adjoint de la DRH et maintenant désigné comme responsable des relations de travail auprès du SCCCUM permettra-t-elle de rouvrir ce délicat chapitre ? En effet, la tenue d'un séminaire de conciliation au ministère du Travail, où étaient présents plusieurs élus du syndicat et plusieurs représentants de l'Université, offre une ouverture tangible vers l'amélioration des relations de travail. Nous avons peu à gagner à long terme à intensifier la judiciarisation de ces relations. L'énergie consacrée à la préparation des arbitrages pourrait plutôt servir à trouver des solutions concrètes et adaptées à nos problèmes. ■

1. Pour consulter la convention collective : scccum.umontreal.ca



La grève sociale : juridiquement légale ?

par CAROLE YEROCHESKI

Dans une tribune au *Devoir*¹ Michel Coutu, professeur à l'Université de Montréal) souligne que la Cour suprême du Canada vient de redessiner l'exercice du droit de grève. À travers trois jugements, dont, en particulier, celui concernant la Saskatchewan, la Cour a jugé incompatibles avec la liberté d'association certaines limitations au droit de grève, qui peuvent concerner les lois spéciales relatives au secteur public.

Il souligne parallèlement que, comme le défendait Pierre Verge, un célèbre juriste décédé il y a peu, ces jugements rendent constitutionnellement possible la tenue d'une grève sociale, laquelle, en fait, n'entre pas dans le champ des négociations collectives balisées entre employeurs (même du public) et syndicats, mais constitue la liberté d'agir collectivement que peut revendiquer un « mouvement professionnel, pacifique et ordonné » dont l'objectif va au-delà d'une négociation collective pour « contrer les politiques d'austérité du gouvernement ».

Et Michel Coutu de préciser : « Nous partageons le point de vue du professeur Verge : interdire, en le qualifiant d'illégal, un mouvement de grève sociale pacifique visant à protester contre les politiques du travail de l'État et éventuellement à les infléchir, représenterait une "entrave substantielle" à l'exercice par les salariés de leur droit fondamental de poursuivre des objectifs collectifs. » ■

1. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/432082/la-liberte-d-association-quand-la-cour-supreme-vient-changer-la-donne>

Museler le syndicalisme et le communautaire en réduisant les financements aux activités politiques

par CAROLE YEROCHESKI

Les conservateurs n'y vont pas par quatre chemins pour faire taire les opposants à leur politique, comme on a pu s'en rendre compte lors des démissions forcées et des suppressions de subventions à divers groupes. Depuis 2012, le fameux projet de loi C-377 menace directement le syndicalisme en rendant obligatoire une reddition publique des comptes syndicaux. Les syndicats devraient, en particulier, indiquer à qui a été versée toute somme dépassant 5 000 dollars,

Actions et conférences sur l'austérité : le printemps éclot à l'UdeM

par LOUIS RIVET-PRÉFONTAINE, ÉTUDIANT À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le Comité anti-austérité de l'Université de Montréal (CAAUM) a organisé une « Semaine contre l'austérité » qui s'est tenue sur le campus du 9 au 13 mars, et durant laquelle diverses activités étaient prévues, telles la tenue de kiosques de sensibilisation et de confection de bannières, une conférence sur l'histoire du militantisme à l'Université de Montréal (le mardi 10 mars) ainsi qu'une conférence portant sur l'impact de l'austérité à laquelle participaient des personnes provenant des milieux de la santé, de l'enseignement, de l'environnement et d'un centre de femmes du milieu communautaire (le mercredi 11 mars). Pour cette dernière activité, les conférenciers invités étaient Geneviève McReady, infirmière et étudiante à la maîtrise en santé communautaire, Carole Mathieu, présidente de l'R des femmes, Alain Deneault, enseignant en sciences politiques et chercheur au Réseau pour la justice fiscale, et Jacques Tétreault, du collectif « Coule pas chez nous ! », une campagne citoyenne de sensibilisation sur les oléoducs et l'exploitation du pétrole des sables bitumineux.

Le CAAUM a été mis sur pied par des étudiantes et des étudiants de l'Université, dans le but principalement d'organiser diverses activités de sensibilisation aux enjeux politiques et aux conséquences liées aux mesures d'austérité budgétaire mises en place par le gouvernement libéral québécois. Ces activités sont par ailleurs relayées par les moyens de diffusion déjà offerts par le mouvement Printemps 2015, plus spécifiquement par le



comité local de l'Université de Montréal.

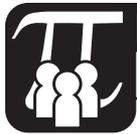
À l'instar du mouvement Printemps 2015 et de ses différentes sous-instances, le Comité anti-austérité se veut aussi inclusif et aussi horizontal que possible. C'est-à-dire que, d'une part, il ne s'agit certainement pas d'une initiative qui se veut exclusivement par et pour les étudiants, mais qui encourage au contraire la participation de tout membre de la communauté universitaire qui se sent interpellé; d'autre part, le comité ne comprend aucune structure hiérarchique et prend les orientations dont on décide collectivement pendant les réunions, dont l'horaire est planifié tout aussi collectivement.

Pour plus d'information concernant les activités à venir, vous êtes toutes et tous invité(e)s à vous abonner à la page Facebook « Printemps 2015 – UdeM », ou encore à vous joindre au groupe Facebook « Comité Printemps 2015 UdeM » pour être informé(e)s des réunions d'organisation des activités, auxquelles vous êtes fortement invité(e)s à participer ! ■

soi-disant au nom d'une plus grande transparence au profit des membres, pour que ceux-ci puissent se rendre compte de ce qui revient au lieu de travail, à la négociation collective, et de ce qui va ailleurs, à des activités politiques... Comme si l'on pouvait séparer l'un de l'autre¹ ! C'est pourtant ce qui, déjà, est officiellement imposé au communautaire : depuis un an environ, le gouvernement Harper envoie des fonctionnaires s'assurer que les organismes profitant du label « charitable » – qui profite

au donateur de crédits d'impôt – ne consacrent pas plus de 10 % de leurs activités à la politique. Environnement, défense des droits, causes féminines... Les organismes ont dû se soumettre à ces contrôles, sans bruit. Mais sans doute en espérant que les conservateurs seront battus aux prochaines élections. ■

1. Pour une vision exhaustive, voir Collombat, T. (2014). « Le projet de loi C-377 : transparence financière ou programme antisyndical ? », *Chronique internationale de l'IREs*, n° 145.



Les négociations dans le secteur public en 2015

par GHISLAINE RAYMOND

Les finances de l'État sont dans un état pitoyable, nous indique le gouvernement Couillard. Les salariés de l'État occasionnent des coûts démesurés, dénonce l'Institut Fraser. Des lois musclées en matière de santé et d'éducation doivent remettre au pas ces deux programmes moteurs de nos services publics, qui ne sont pas les seuls à subir des coupes : les municipalités, les régions, les universités et l'aide sociale sont visées par les mesures d'austérité en cours. C'est dans ce cadre politique et budgétaire que les salariés du gouvernement doivent entamer une renégociation de leurs conditions de travail, qui sont arrivés à échéance le 15 mars dernier.

Les acteurs syndiqués concernés

La négociation du personnel salarié syndiqué de la fonction publique et parapublique comprend les travailleuses et les travailleurs de l'éducation, de la santé et de la fonction publique regroupés en deux composantes distinctes : le Front commun 2015 et l'alliance FAE-FIQ.

Le Front commun 2015 rassemble les centrales syndicales CSN (Confédération des syndicats nationaux) et FTQ (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec), ainsi que le SISP (Secrétariat intersyndical des services publics). Ce dernier regroupe l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), soit 400 000 travailleuses et travailleurs des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des organismes gouvernementaux et de la fonction publique du Québec.

De leur côté, la FIQ (Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec) et la FAE (Fédération autonome de l'enseignement) font alliance dans le cadre de cette négociation. Elles regroupent 100 000 employés des secteurs public et parapublic, qui réclament des hausses salariales de 13,5 % pour les trois prochaines années.

Le SPGQ (Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec), qui compte 25 000 membres, négocie seul, sans concertation avec les autres composantes du mouvement syndical.

Cadre légal de négociation

Cette négociation est soumise aux règles contraignantes de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic¹. Ce cadre rigide oblige à un processus de négociation suivi d'une médiation, avant que la partie syndicale puisse déposer un avis lui permettant de faire légalement grève. Dans le cas présent,

le processus ne devant s'amorcer officiellement qu'en mars, le recours légal à la grève ne pourrait être obtenu qu'à l'automne 2015.

Revendications syndicales déposées, réponse patronale annoncée

Tant pour le Front commun que pour l'alliance FAE-FIQ, la négociation porte sur les salaires, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales. L'amélioration des conditions d'exercice du métier est aussi au centre de leurs revendications². La bonification salariale demandée de 13,5 % sur trois ans prend appui sur une étude de l'Institut de la statistique du Québec concernant la rémunération globale³, qui, en 2013, chiffrait à 8,3 % le manque à gagner des salariés de l'État par rapport aux personnes occupant un emploi comparable dans le secteur privé.

En réponse à ces demandes, le gouvernement Couillard propose, en conformité avec ses politiques d'austérité, une convention collective de cinq ans avec gel de salaire sur deux ans, suivi d'une hausse annuelle de 1 % pour les trois années suivantes. L'accessibilité à la retraite à 60 ans sans pénalité est reportée à 62 ans. Et les avantages liés aux droits parentaux et à l'éloignement en région sont réduits⁴.

Au chapitre des conditions de travail, le dépôt patronal implique des reculs majeurs pour tous les employés syndiqués de l'État. Dans le secteur des commissions scolaires, on annonce une révision à la hausse de la tâche du personnel enseignant, assortie d'une baisse des services exigibles pour les élèves en difficulté et d'une augmentation du nombre d'élèves par groupe. Au collégial, des récupérations patronales sont assorties de coupes dans les services aux étudiants. Dans le secteur de la santé, en sus des bouleversements institutionnels dus à l'adoption de la loi 10, on attend des remises en question au chapitre de la mobilité du personnel, des mesures d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, de l'assurance salaire, des ab-



Ghislaine Raymond est une politologue et militante syndicale retraitée du secteur de l'enseignement de la région de Laval.

Elle a notamment publié *Le partenariat social* (M Éditeur, mars 2013), dont la recension est parue dans *Le Quorum* – Printemps 2013 (accessible sur notre site Web).



sences et des congés. Du côté des fonctionnaires du gouvernement, le Conseil du trésor est déterminé à abolir la formule qui permet à ces employés de mettre en réserve les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas et de s'en servir pour partir plus tôt à la retraite⁵. ▶

1. Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FR_8_2%2FR8_2.htm
2. Le Front commun entreprend la consultation de ses membres : http://www.csn.qc.ca/web/csn/communiqu/-/ap/comm11-05-14?p_p_state=maximized
3. Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec—Collecte2013 : <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:8aoCINEufQoJ:www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/resultats-erg.html+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=ca>
4. Entente à intervenir entre, d'une part, le gouvernement du Québec, et d'autre part, le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) : http://sssaecsn.com/wp-content/uploads/2014/12/Depot_patronal_table_central_FC_vf.pdf
5. <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201412/17/01-4829105-le-gouvernement-met-la-hache-dans-le-cumul-des-conges-de-maladie.php>



La base de réflexion exclut toute hausse d'impôt pour les sociétés ou les contribuables qui touchent des revenus élevés (100 000 \$ et plus). Le ministère des Finances leur demande plutôt de débusquer 650 millions de dollars à couper dans les services publics.

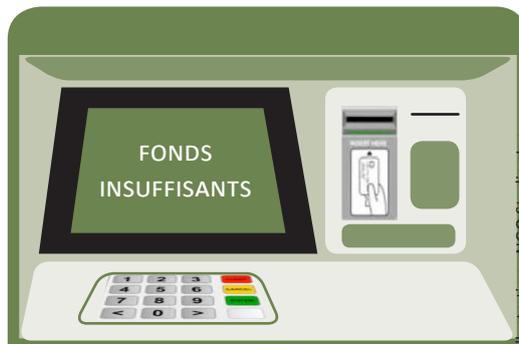
► Cette approche déstabilisante du gouvernement est une manière de faire connue au début d'une ronde de négociation. La nouveauté vient de ce que l'État employeur utilise dès à présent tous les moyens à sa disposition non seulement pour contraindre les travailleuses et les travailleurs à son service à un appauvrissement de leurs conditions salariales et à un alourdissement de leurs conditions de travail, mais aussi pour procéder à une déstructuration de l'État social tel qu'on le connaît.

La révolution Couillard en marche

Le gouvernement, qui est ici à la fois employeur et législateur, mène à l'heure actuelle une lutte sans merci au modèle québécois instauré dans les années 1960. Majoritaire à l'Assemblée nationale, il peut légiférer sans devoir tenir compte des intérêts légitimes de ses salariés ou de la pérennité des services publics et des programmes sociaux. Les régions et les municipalités subissent elles aussi ses foudres.

Le budget de juin dernier indiquait les orientations qui allaient guider la « période d'austérité » à venir. Le soi-disant « déséquilibre des finances publiques », la dette du Québec et la mauvaise gestion de l'État sont leurs leitmotivs. Avant même que ne débutent les négociations, le président du Conseil du trésor a fait adopter une loi lui permettant de décréter un gel global des effectifs de la fonction publique et parapublique, et ce, au moins jusqu'en mars 2016⁶. Au chapitre des finances, une loi sur l'équilibre des finances dans le prolongement du budget adopté en juin dernier a imposé des coupes sévères dans tous les ministères. Les employés de l'État sont ainsi à même de subir dès à présent les conséquences des coupes imposées dans chacune de leurs sphères d'activité.

Deux équipes de travail ont été mises en place pour légitimer la démarche en cours. La Commission de révision permanente des programmes, qui a rendu public un premier



rapport en novembre 2014, indique la nécessité de « revoir à la baisse le soutien financier public apporté aux municipalités et au monde agricole pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016, de l'ordre de 1,3 milliard de dollars⁷ ». La Commission d'examen sur la fiscalité québécoise⁸, qui vise à conseiller le gouvernement quant aux actions à privilégier pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal québécois tout en assurant le financement des services publics, a remis son rapport, qui doit être connu prochainement. Leur base de réflexion exclut toute hausse d'impôt pour les sociétés ou les contribuables qui touchent des revenus élevés (100 000 \$ et plus). Le ministère des Finances leur demande plutôt de débusquer 650 millions de dollars à couper dans les services publics.

À cet égard, le gouvernement a fait adopter plusieurs projets de loi qui modifient sans attendre la pratique dans les services publics et les programmes sociaux.

Lois concernant la négociation des secteurs public et parapublic⁹

Loi 2 – Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Loi 3 – Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Loi 4 – Loi modifiant la Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic

Loi 10 – Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales

Loi 12 – Loi concernant la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public et modifiant diverses dispositions législatives

Loi 15 – Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

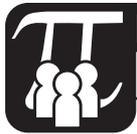
Le Conseil du trésor estime à 639 000 le nombre de personnes dans les ministères, le réseau de la santé et des services sociaux, les commissions scolaires, les écoles, les cégeps, le réseau de l'Université du Québec, les différentes sociétés d'État et à la Caisse de dépôt et placement du Québec qui sont visés par la Loi 15¹⁰.

Négociation ou austérité : faut-il choisir ?

Le mouvement syndical est confronté à une remise en question du contrat social mis en place au Québec au cours des 50 dernières années. Statistiquement, la santé et l'éducation sont des « marchandises quantifiables ». Dans le secteur de la santé, des démarches visant l'optimisation réduisent le temps autorisé pour poser des actes et placent les employés en situation de concurrence, et les gestionnaires sanctionnent les indisciplinés. Ce processus de « lean management¹¹ » qui sévit s'est amorcé dans les années 2000. L'étape en cours vise à finaliser ce processus dans le secteur de la santé et à l'instaurer dans toutes les fonctions de l'État, mettant en marche un rouleau compresseur qui déstabilise tous les secteurs de la société, modifie les repères et fragmente – voire rend impuissants – les acteurs concernés. On remet en question la légitimité de la représentation collective. Le gouvernement parle directement à ses salariés et à la population, faisant fi de la représentation reconnue aux organisations syndicales.

Les bonimenteurs du gouvernement insécurisent tout un chacun en clamant que les dépenses publiques sont trop élevées au Québec. Pourtant, les dépenses consolidées ►

- Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État : <http://www.lactualite.com/actualites/quebec-canada/projet-de-loi-15-quebec-veut-mieux-controler-la-taille-de-la-fonction-publique/>
- « Rapport Robillard – La commission identifie des économies de 2,3 milliards » : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/424725/rapport-robillard-la-commission-identifie-des-economies-de-2-3-milliards>
- Commission d'examen sur la fiscalité québécoise : <http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/accueil/>
- Les documents déposés à l'Assemblée nationale et en commission parlementaire : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/documents-deposes.html>
- « Secteurs public et parapublic : fin de la croissance des effectifs » : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201410/09/01-4808019-secteurs-public-et-parapublic-fin-de-la-croissance-des-effectifs.php>
- L'approche Toyota ou le *Lean Management* – De quoi parle-t-on ? http://www.aqesss.qc.ca/3393/ Methode_Lean_%28Approche_Toyota%29.aqesss



Une vigilance doit être instaurée à l'encontre du « partenariat social », cette stratégie syndicale qui incite les dirigeants syndicaux à faire leurs les préoccupations gouvernementales – dans le cas présent, l'équilibre budgétaire –, tout en demandant au gouvernement de moduler son déficit zéro pour en atténuer les effets.

▸ de la province, de 1972 à 2012, représentent en moyenne 20,9 % du PIB¹². Le déficit budgétaire actuel est lié non pas à des dépenses accrues en santé et en éducation, mais plutôt aux programmes d'investissement, principalement celui des infrastructures. Le gouvernement Couillard reprend le discours du gouvernement Bouchard de 1996 sur le déficit zéro. Sa stratégie s'apparente à l'offensive de Jean Charest menée en décembre 2003 et qui, sous le sceau de l'urgence, utilisait le bâillon pour légiférer et chambouler la santé et le soutien aux démunis.

Les revendications des syndiqués de l'État sont légitimes. Une bonification salariale permettant de contrer les hausses de tarification des cinq dernières années et celles à venir est nécessaire. En ce sens, la lutte du Front commun 2015 et des autres composantes syndicales ne saurait être reportée. La mobilisation amorcée l'automne dernier contre la loi 10 doit se poursuivre non seulement au sein des établissements de santé et de services sociaux, mais de pair avec la communauté touchée par ces nouvelles mégastructures à venir. On doit exiger l'accès à une éducation qualifiante, à des services de garde accessibles, et à des services publics qui protègent la qualité de l'eau et des aliments ainsi que la forêt.

Toutefois, les stratégies de lutte doivent être revues. La préservation des acquis et les luttes défensives du passé ne sauraient répondre adéquatement aux mesures d'austérité qui sévissent. Le rassemblement citoyen du 12 février dernier contre l'austérité, qui a permis de réunir plus de 1 000 militantes et militants en provenance des mouvements syndical, féministe, étudiant communautaire et écologique, est un pas dans cette direction. Des mobilisations sur plusieurs fronts ont eu lieu en mars, d'autres



Photos : CSN

sont prévues en avril. Certaines voix appellent à une grève sociale le 1^{er} mai prochain.

Les tables de négociation amorceront prochainement leurs travaux. Une réflexion stratégique doit être menée quant aux moyens à mettre en place à court, moyen et long terme pour lutter efficacement à la fois pour de meilleures conditions de travail aux employés de l'État, et pour la préservation, voire l'amélioration des services publics et des programmes sociaux qui répondent aux besoins sociaux et politiques de tout le monde. Une analyse serrée doit permettre d'identifier les alliés et les adversaires du projet syndical. Une vigilance doit être instaurée à l'encontre du « partenariat social », cette stratégie syndicale qui incite les dirigeants syndicaux à faire leurs les préoccupations gouvernementales – dans le cas présent, l'équilibre budgétaire –, tout en demandant au gouvernement de moduler son déficit zéro pour en atténuer les effets.

Des indices de cette fragilité se retrouvent dans les mémoires que les centrales ont déposés à la Commission d'enquête sur la fiscalité au Québec, en octobre 2014. Elles y reconnaissent la nécessité, pour le gouvernement, d'assainir les finances publiques tout en se dissociant des moyens utilisés par le gouvernement. Elles proposent une augmentation des revenus de l'État au lieu d'une diminution des dépenses. L'idée d'un nécessaire « dialogue social » avancée lors du rassemblement du 12 février et explicitée par les centrales CSN, CSD, CSQ et FTQ¹³ lors de la Commission parlementaire sur le projet de loi 28 – Loi sur l'administration publique fait craindre que cette stratégie de « partenariat social » ne soit à l'origine de leur demande de rendez-vous pour relancer l'emploi et l'économie.

L'expérience du « déficit zéro » sous le gouvernement Bouchard en 1996 s'est soldée par la suppression de 50 000 postes dans la fonction publique et parapublique, plus de 30 000 retraites anticipées, une déstabilisation des réseaux de la santé et de l'éducation, et une mise en concurrence des services publics – principalement dans le secteur de la santé – avec le secteur privé et celui de l'économie sociale¹⁴.

Les mesures d'austérité mises en place doivent sonner l'alarme. La résistance et une riposte à ce nouvel État social, politique et économique qui nous est imposé sont nécessaires. Le savoir et l'expertise développées par les travailleuses et les travailleurs qui œuvrent dans les services publics et les programmes sociaux doivent être mis à contribution pour que, conjointement, les mouvements sociaux et le mouvement syndical redéfinissent le contrat social que nous voulons, et contrent ainsi celui de l'économie financiarisée que l'actuel gouvernement s'emploie à nous imposer.

La délibération syndicale, sociale et politique doit reprendre ses droits, innover et répondre aux besoins sociaux qui assurent le vivre-ensemble. C'est dans ce processus que doit s'inscrire la présente lutte du secteur public.

12. Budget du Québec 2014-2015, Gouvernement du Québec : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015/>
13. « Les syndicats veulent un " grand rendez-vous " sur l'emploi et la relance » : <http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201502/16/01-4844645-les-syndicats-veulent-un-grand-rendez-vous-sur-lemploi-et-la-relance.php>
14. Raymond, Ghislaine, *Le « partenariat social »*, Mont-Royal, M éditeur, 2013, 184 p.



Les contractuels de l'enseignement supérieur

par MARIE-PIERRE BOUCHER *

Y a-t-il de plus en plus de contractuels en enseignement supérieur partout dans le monde ? Quelles sont leurs conditions de travail et d'emploi ? Pourquoi ? L'enquête suscite l'indignation...

Le recours à une main-d'œuvre professionnelle ou d'appoint à l'université n'est pas nouveau. Cependant, dans le cadre de l'économie du savoir et de la massification de l'accès à l'enseignement supérieur, la contractualisation paraît progresser partout dans le monde.

Tout d'abord, la rareté de données fiables à cet égard contribue à l'invisibilité des enseignant(e)s précaires dans les statistiques. Ensuite, bien que le statut d'emploi de professeur soit partout déstabilisé, à divers degrés et selon différentes modalités, la contractualisation serait surtout notable dans les pays où prévaut le modèle de la permanence (*tenure*) : en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Australie et au Canada. Attardons-nous à ces trois derniers pays.

Aux États-Unis, en 2011, 76 % des tâches d'enseignement étaient réalisées par du personnel contractuel – y compris des étudiant(e)s salarié(e)s –, ce qui représente une croissance de 300 % depuis 1975, tandis que les postes permanents ou en voie de titularisation n'ont crû que de 26 %. La Coalition on the Academic Workforce (2012) a fait état de problèmes graves relativement aux conditions de travail de ces professeurs « auxiliaires », notamment un salaire moyen d'environ 2 800 dollars par cours de trois crédits, peu d'avantages sociaux et une très faible sécurité d'emploi. Dans l'État de New York, ils sont même interdits de grève. Ils sont souvent informés tardivement de leur charge d'enseignement, ne touchent généralement aucune rémunération pour l'encadrement des étudiants et la préparation des cours, et ont peu d'occasions de participer à la vie universitaire. Cette situation similaire ailleurs dans le monde témoigne de la précarisation des emplois universitaires.

Au Canada, la proportion des contractuels oscille entre 39,3 % en Colombie-Britannique et 49,6 % en Saskatchewan. Selon l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU), cette proportion a doublé entre 1999 et 2010 dans l'ensemble des universités.

Quant à l'Australie, elle adopte à grande vitesse les mutations managériales dans

l'enseignement supérieur et 50 % des emplois universitaires y sont atypiques, mais surtout, les nouveaux postes consacrés exclusivement à l'enseignement ou à la recherche le sont à 80 %. Enfin, depuis 2005, de tous les emplois créés, à peine 24 % étaient à durée indéterminée.

Économie de coûts, mais aussi mutations contemporaines des universités

Il faut distinguer la proportion des contractuels par rapport aux permanents et la proportion de cours donnés selon les différents statuts d'emploi. Au Québec, par exemple, les contractuels (54,6 % des enseignants universitaires en 2008-2009) sont plus nombreux que les professeurs, et leur croissance continue d'être plus forte. Cependant, en 2008-2009, les non-permanents dispensaient moins de 40 % du total des cours. Parmi ceux-ci, la moyenne de cours donnés par année étant de 2,1, il faut conclure que la très grande majorité des contractuels des universités québécoises peinent à survivre de leurs charges de cours et que la situation s'aggrave¹. Comme partout en Amérique du Nord et en Europe, beaucoup enseignent dans plusieurs établissements et tiennent bureau dans leur voiture. Enfin, la part de l'emploi atypique dans le secteur de l'enseignement supérieur est systématiquement plus élevée que dans l'ensemble de l'économie. Les chargés de cours permettent aux universités et aux collèges de ne pas s'effondrer financièrement et de continuer à offrir des formations de qualité.

Dans un contexte de sous-financement ou de « mal-financement » des institutions – voire de détournement des budgets d'enseignement – et de massification de l'accès, l'économie de coûts demeure la principale explication. Toutefois, la croissance de la contractualisation est également due aux transformations organisationnelles des universités à l'aulne de la Nouvelle Gestion publique (NGP), qui orientent les réactions actuelles à cette « crise » du financement.

La contractualisation n'est pas un phénomène nouveau. Il s'agit plutôt d'anticiper comment les mutations contemporaines de



Marie-Pierre Boucher

l'université sont susceptibles d'accorder plus de poids aux autres facteurs explicatifs, tels que la transformation de la tâche des professeurs-chercheurs permanents, la hiérarchisation concurrentielle des institutions et la multiplication flexible des statuts d'emploi. Ainsi, il paraît difficile de lutter pour améliorer nos conditions de travail et d'emploi sans articuler cette lutte aux mutations de l'enseignement supérieur à l'échelle mondiale.

* Synthèse partielle de la présentation « Enquête sur la contractualisation en enseignement supérieur » effectuée lors du Forum des chargé(e)s de cours organisée par la FNEEQ, du 20 au 22 novembre 2014. Marie-Pierre Boucher, docteure en sociologie, est chargée de cours à l'UQAM, à l'UdeM et à l'UQO. ■

ACPPU, « Corps professoral en transformation ? ». *Dossiers en éducation*, vol. 12, n° 1, janvier 2010.

Curtis, John W. et Saranna Thornton, « Here's the News. The Annual Report on the Economic Status of the Profession, 2012-13 ». American Association of University Professors, *Academe*, mars-avril 2013, p. 4-19.

Enders, Jürgen et Christine Musselin, « Retour vers le futur ? Les professions universitaires au XXI^e siècle ». *L'enseignement supérieur à l'horizon 2030*, vol. 1, OCDE, 2008, p. 131-160. < <http://www.oecd.org/fr/sites/educeri/44097138.pdf> >

FQPPU, *Le financement des fonds de fonctionnement universitaire au Québec – Ensemble des universités québécoises*. Deuxième rapport du Comité sur le financement des universités à propos des fonds de fonctionnement, février 2013 (Martin Maltais, coord.).

Robinson, David, *The Status of Higher Education Teaching Personnel in Australia, Canada, New Zealand, the United Kingdom, and the United States*. Internationale de l'éducation, 2006.

1. Ces données proviennent de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU), 2013.



Soutenir financièrement le communautaire, sans le contrôler

par CAROLE YEROCHEWSKI

Le communautaire doit parfois solliciter mille structures syndicales pour récolter quelques milliers de dollars. Les milieux de travail sont ceux qui fournissent le plus de dons individuels, mais les syndicats ont rarement une politique à ce sujet. Par ignorance le plus souvent, par crainte d'être débordés parfois...

Imaginez-vous salarié ou bénévole d'un organisme communautaire qui contribue à défendre des travailleurs non syndiqués, un mouvement de chômeurs ou un organisme de défense des droits favorisant leur organisation collective, tel Pinay, qui regroupe des Philippines résidentes travaillant comme aides familiales. Pour arriver à collecter des dons auprès des syndicats, il faut prendre le temps d'écrire des centaines, voire des milliers de lettres, et d'assister à des congrès syndicaux ou à des conférences pour se faire connaître et pour rencontrer, sensibiliser, voire resensibiliser les mêmes syndicats locaux, car leur exécutif a changé et le nouveau n'est pas vraiment au courant de ce que font tous ces organismes communautaires... Tout cela pour récolter 150 dollars par ici, 300 dollars par là et, exceptionnellement, quelques milliers de dollars d'un coup parce que, chanceux, on a fait tourner un chapeau lors d'un congrès syndical « en solidarité » avec son organisme. Ce qui montre bien, d'ailleurs, que lorsque les militants syndicaux connaissent une cause, ils l'appuient. Mais ce genre d'initiative donne rarement lieu à des soutiens financiers récurrents d'année en année, même si on prévoit un poste de dépenses (voir encadré 1). Il n'est pas courant que les syndicats locaux, les fédérations et les confédérations aient, à l'égard du communautaire, une politique systématique et organisée, qui joue pourtant un rôle stratégique dans la défense et la mobilisation de travailleuses et de travailleurs.

Or, même s'il ne constitue pas la principale source de financement de l'organisme (l'apport cumulé auprès de centaines de syndicats locaux par un organisme communautaire jouissant d'une certaine notoriété représente environ 4 à 7 % de son budget, selon les années), ce soutien syndical, s'il était récurrent, donnerait à l'organisme une visibilité permettant de développer des projets au-delà de l'activité quotidienne. Par exemple, pour expérimenter des méthodes d'enseignement, ou pour développer une stratégie d'appui aux chômeurs victimes de la réforme de 2013 du gouvernement Harper

Selon l'instigateur de *Justice for Janitors*, les syndicats « doivent » accompagner les mobilisations, « mais ne doivent pas avoir la possibilité de contrôler une activité ou de la faire cesser à cause des risques juridiques ou de la pression exercée par un employeur ou un politicien ».

qui doivent se tourner vers le nouveau tribunal de la sécurité sociale, d'une opacité telle qu'il est difficile de se passer de l'aide d'un organisme communautaire.

Un soutien financier essentiel s'il est récurrent

À l'heure où le gouvernement Harper contrôle lourdement la part d'activités politiques des organismes communautaires (voir brève en page 5) et où sont réduits les financements apportés par les organismes religieux, des institutions comme Centraide ou le gouvernement provincial, par l'intermédiaire des subventions du secrétariat d'État à l'Action communautaire autonome (pour cause d'austérité...), la solidarité syndicale est d'autant plus d'actualité que les travailleurs sont déjà, en fait, à l'origine d'une grande partie du financement, comme le montrent les quelque 55 % de dons individuels récoltés annuellement par Centraide au Canada. Cela, grâce au partenariat avec le Congrès du travail canadien, qui permet de mener des campagnes de sensibilisation en milieu de travail. Ainsi, dans le Grand Montréal, 125 000 personnes ont fait un don en 2013 grâce à l'une des 1 500 – oui, *mille cinq cents* ! – campagnes de Centraide.

Autre bonne raison de veiller à demeurer solidaire, politiquement et donc financièrement, du milieu communautaire et populaire – et étudiant, d'ailleurs : la nécessité de construire un vaste mouvement contre les

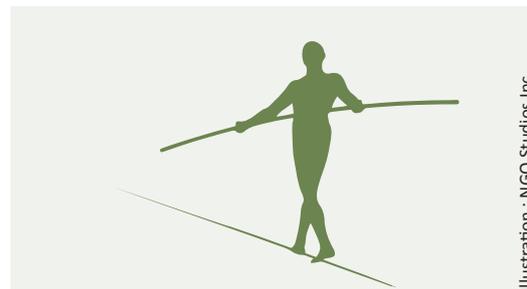


Illustration : NGO Studios Inc.

politiques d'austérité du gouvernement. Par leurs actions qui sortent des schémas institutionnalisés – et contraignants – de la négociation collective, tous ces acteurs rejoignent un public plus large, enjeu fondamental de la mobilisation actuelle. Entre la pacifique désobéissance civile et la créativité, ils donnent un contenu vivant aux critiques faites aux politiques d'austérité et contribuent, par leur radicalisme, à animer de nouvelles visions de la solidarité et du « vivre-ensemble ». Comme le souligne le principal instigateur de la campagne *Justice for Janitors* du syndicat SEIU¹, Stephen Lerner, en se référant à cette mobilisation d'abord états-unienne et à présent internationale : « Le militantisme étudiant et communautaire a amené les syndicats à prendre des mesures audacieuses qui n'auraient probablement jamais été lancées si les décisions avaient été prises au cours d'une réunion de travail traditionnelle d'une coalition² ».

Des mobilisations qui sortent de l'ordinaire

La campagne *Justice for Janitors* (« Justice pour les concierges ») sort de l'ordinaire : au lieu de tenter d'organiser les concierges et les autres personnes embauchées pour l'entretien à partir de leur lieu de travail, et donc, de différents immeubles – dont certains accueillent les sièges sociaux d'importantes entreprises américaines (ce qui aurait été un travail de Sisyphe pour de maigres résultats, les entreprises d'entretien sous-traitantes n'ayant guère de poids face aux donneurs d'ordres) –, le SEIU a soutenu l'organisation de ces travailleurs qui se trouvent au bas de l'échelle, à partir d'un modèle communautaire. Parallèlement, le langage de la mobilisation a changé : par des actions qui les rendaient visibles, ces travailleurs, avec l'appui du syndicat et d'organismes ▶

1. Le Service Employees International Union ou Union internationale des employés des services est un syndicat nord-américain représentant 2,2 millions de travailleurs exerçant plus de 100 professions différentes aux États-Unis, à Porto Rico et au Canada.

2. Lerner, S. (2011). « A new insurgency can only arise outside the progressive and labor establishment », *New York, New Labor Forum*, vol. 20, n° 3, p. 9-13.



► communautaires, ont invité la population à soutenir leur droit à une citoyenneté pleine et entière justifiant des salaires et des conditions de travail décentes, en mettant en cause directement les propriétaires des immeubles. L'exercice a été fructueux, comme l'ont été les mobilisations lancées par des mouvements communautaires pour un « living wage » (salaire décent) dans différentes municipalités des États-Unis à partir des années 1990.

La précarité et même l'informatisation grandissantes des relations de travail qui accompagnent l'éclatement de la relation salarié-employeur dominante à l'époque de la Révolution tranquille rendent de plus en plus nécessaires de nouvelles formes de mobilisation qui puissent attirer tous ceux et celles qui subissent déjà l'austérité, mais qui ne peuvent se mobiliser selon les voies de la négociation collective, car celle-ci n'a pas de prise sur ces nouvelles formes de travail (lesquelles, par certains aspects, renouent avec des formes très traditionnelles d'exploitation).

Ces travailleurs précaires sont la plupart du temps des femmes, des jeunes, des membres des minorités visibles. Et ce sont plus souvent le communautaire, les mouvements de femmes, etc., qui les organisent et perçoivent la complexité de leur situation, qui entremêle exploitation et discrimination. Un des exemples typiques en ce sens est le travail accompli par le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI) et l'Association des travailleuses et travailleurs temporaires et d'agences de placement (voir *Quorum* n° 10, hiver 2014) qu'il a suscitées, notamment pour organiser ces travailleurs subissant des discriminations systémiques (comme l'a souligné la Commission des droits de la personne et de la jeunesse). « Des structures comme le CTI représentent l'avenir du nouveau syndical, car ils arrivent à joindre des travailleurs que les syndicats ne peuvent organiser – du fait de la législation – et ils jouent un rôle essentiel dans le renouvellement des formes d'actions et des revendications », souligne Manon Perron, vice-présidente du Conseil central métropolitain de Montréal de la CSN, qui soutient financièrement et par différentes autres modalités le CTI, notamment en travaillant à élargir l'unité d'action autour de cette démarche.

Le syndicalisme, une institution qui cherche à se préserver

Toutefois, pour les syndicats, l'enjeu n'est pas seulement de discuter de la façon d'apporter

un soutien financier récurrent et d'autant plus nécessaire que ce type de campagne, comme *Justice for Janitors*, peut coûter très cher. Avoir une politique dans ce domaine suppose aussi que l'on discute des conditions de ce financement. Et, à ce titre, il est important de souligner les bilans des mobilisations *Justice for Janitors*, qui amènent Stephen Lerner à dire que le syndicalisme organisé (c'est-à-dire institutionnalisé) est autant un obstacle qu'une solution : ainsi, au cours d'une grève, le SEIU a refusé de soutenir la dynamique d'autres organisations de la société civile, car elles mettaient à mal ses liens avec les élites politiques et le milieu des affaires. Une fois la grève finie, tout est retombé. Le syndicalisme est devenu une institution qui cherche à se préserver, au risque de faire des choix qui « l'affaiblissent à court et long terme ». C'est pourquoi, selon l'instigateur de *Justice for Janitors*, les syndicats « doivent » accompagner les mobilisations, « mais ne doivent pas avoir la possibilité de contrôler une activité ou de la faire cesser à cause des risques juridiques ou de la pression exercée par un employeur ou un politicien ».

Cette analyse est de plain-pied avec l'actualité au Québec, où les confédérations syndicales préfèrent reporter l'idée d'une grève sociale à l'automne prochain, c'est-à-dire au moment où, dans le cadre des négociations dans le secteur public, elle deviendra légale.

Rien n'est joué pour autant. Les syndicats québécois et les milieux communautaires, populaire et étudiant ont une tradition de compa-gnonnage et de lutte tout autre que celle de leurs homologues américains. Cependant, les liens entre syndicats et organismes communautaires, très forts jusque dans les années 1990, se sont desserrés après les fractures dans la gestion des sommets sur l'économie et l'emploi de 1996, lorsque les centrales syndicales ont accepté de donner la priorité au déficit zéro et non à zéro pauvreté. En 2001, Solidarité populaire Québec, lieu privilégié de regroupement et de débat entre les uns et les autres, fermait ses livres comptables et ses portes. Les confédérations pinaillent depuis sur la représentativité des organismes communautaires et souhaiteraient qu'ils reconnaissent leur leadership.

Il est heureux qu'existe la coalition Main Rouge (voir le précédent *Quorum*), dont les confédérations sont absentes, parce que cela donne finalement une plus grande liberté d'action aux composantes syndicales, communautaires, populaires et étudiantes qui y participent. La richesse et l'inventivité des

initiatives de contestation menées lors de la Semaine d'actions dérangeantes du 22 au 27 février derniers l'illustrent bien. Or, pour continuer à construire le mouvement et l'intensifier d'autres crans, les syndicats, avec leurs membres ainsi que les fonds dont ils disposent, sont incontournables. ■

« Peut mieux faire »

Le SCCUM a commencé à se saisir de la question du soutien financier aux organismes communautaires. Dans un premier temps, pour rendre plus visible l'intérêt de cette action, on envisage de revoir le classement habituel de ce poste de dépenses et les barèmes. Ainsi, au lieu de faire la distinction entre les organismes syndicaux du monde de l'enseignement, qui peuvent espérer jusqu'à 500 dollars l'an tandis que les autres, plongés dans un vaste fourre-tout ne permettant pas de comprendre leur action, ne peuvent obtenir plus de 300 dollars, on envisage d'établir des catégories comme « organismes d'enseignement », « organismes intervenant en solidarité avec les travailleurs » et « autres », et de revoir les montants annuels alloués. Et au lieu d'attendre que les organismes nous sollicitent, c'est le SCCUM qui fera l'effort d'aller les chercher. Pas besoin d'aller bien loin : le quartier nord de Côte-des-neiges en regorge. On pourrait aussi revoir ce poste budgétaire, qui prévoit pour l'exercice 2015 un maximum de 13 500\$ dollars (sur environ un million de dollars de cotisations) et s'assurer qu'il sera entièrement dépensé (10 750 \$ ont été versés en 2014, dont 8 000 \$ au milieu communautaire et 2 250 \$ à d'autres syndicats ; moins les années précédentes). Sans aller jusqu'à verser un quart des cotisations comme le fait le syndicat des conseillers de la CSQ – qui ne craint pas de faire grève pour se faire entendre –, verser davantage, sans léser le syndicat, permettrait d'offrir davantage de marge de manœuvre à notre environnement communautaire.

Sondage « Le français écrit dans nos classes » : vos réponses

par FRANÇOISE MIQUET

L'automne dernier, *Le Quorum* envoyait à ses membres un sondage portant sur la qualité du français dans les travaux écrits des étudiants, préoccupation qui était ressortie de sondages antérieurs et qui se confirme : sur près de 600 répondants, une écrasante majorité constate des problèmes substantiels et estime qu'il s'agit d'un enjeu majeur dont la communauté universitaire doit se préoccuper.

À partir d'une base fournie par *Le Quorum*, le sondage a été complété et structuré de manière scientifique par Claire Durand, professeure titulaire de sociologie à l'Université de Montréal et spécialiste en la matière, et Xavier Brabant, étudiant à la maîtrise. Le SCCUM, le Comité sur la politique linguistique de l'Université de Montréal et le Centre de communication écrite (CCE) ont chacun investi dans ce projet.

Le Comité sur la politique linguistique, formé de représentant(e)s de toute la communauté de l'UdeM, est responsable de faire appliquer la Politique linguistique de l'Université. Il existe également une Politique de la maîtrise du français dans les études.

L'idée d'appliquer un sondage aux chargé(e)s de cours provient du fait que, lors d'un précédent sondage du SCCUM portant sur les technologies dans nos classes, un certain nombre de commentaires faisaient état de problèmes importants quant au français écrit des étudiants.

En raison de difficultés de mise à jour des listes liées au progiciel Synchro, il n'est pas possible de connaître le nombre exact de destinataires, de l'ordre de 3 000. Sur les 641 répondants, les 50 qui se sont identifié(e)s comme chargé(e)s de cours en français langue seconde étaient exclus des questions sur la qualité et sur les modalités d'évaluation du français écrit.

Problèmes fréquents, enjeu préoccupant et prioritaire

Seulement 4 % estiment « très bonne » la qualité des travaux étudiants à l'égard du français et 36 % la trouvent « assez bonne » ; ceux qui la jugent « moyenne » (47 %) ou « médiocre » (13 %) totalisent 60 % des réponses.

Pour ce qui est des pourcentages d'étudiants qui connaissent des difficultés, les chiffres sont éloquentes :

- 26 % des répondants estiment qu'entre 26 et 50 % des étudiants ont des problèmes majeurs en français;
- 72 % estiment que moins de 25 % des étudiants n'ont à peu près aucun problème en français.

Dans toutes les catégories d'aspects linguistiques et rédactionnels, les difficultés sont « très fréquentes » ou « assez fréquentes », dans une proportion totale de 70 à 89 %.

	Problèmes très fréquents	Problèmes assez fréquents	Problèmes peu fréquents	Problèmes inexistantes ou presque	Total des répondants
Orthographe	36,55 % 182	36,35 % 181	24,50 % 122	2,61 % 13	498
Grammaire ou syntaxe	45,49 % 227	43,89 % 219	9,62 % 48	1,00 % 5	499
Richesse et précision du vocabulaire	31,60 % 158	43,40 % 217	23,40 % 117	1,60 % 8	500
Capacité à structurer un texte	21,47 % 108	48,91 % 246	27,44 % 138	2,19 % 11	503
Articulation du raisonnement	22,95 % 115	47,11 % 236	27,74 % 139	2,20 % 11	501

Évaluation du français : politiques disparates et peu connues

Quelque 25 % des répondants ignorent si le département dans lequel ils travaillent principalement possède une politique relativement à la portion de la note attribuée à la qualité du français, et 53 % affirment qu'il existe une politique.

Le nombre de réponses chute à environ 300 aux questions suivantes. Quant à la portion de la note attribuée au français, 70 % mentionnent un taux de 5 à 10 %, et 23 % un taux supérieur à 10 %. Ladite politique est appliquée systématiquement par 64 % des répondants, habituellement par 29 %, et jamais par 7 %.

Pour ce qui est d'appliquer une politique personnelle, 68 % des 300 répondants le font. Parmi ces derniers, 45 % accordent de 5 à 10 % de la note à la qualité du français écrit et 23 % n'y accordent aucun pourcentage.

Faire réviser ses travaux écrits : des avis partagés

Près de la moitié des 514 répondants n'ont aucune idée si les étudiants font ou non réviser leurs travaux écrits. Plus de 50 % insistent pour que les étudiants révisent eux-mêmes

leurs travaux, et 45 % considèrent comme acceptable que les étudiants fassent réviser leurs travaux par d'autres personnes. Voici quelques commentaires à ce sujet :

« Faux dilemme. Idéalement, les étudiants doivent viser l'autonomie intellectuelle, pas seulement celle de la maîtrise de la langue. Et idéalement, s'ils comprennent ce qu'est l'autonomie intellectuelle, ils feront lire leurs travaux à d'autres pour avoir des avis et des objections qui leur permettront d'améliorer la version finale. »

« Dans le cadre de mon cours, il y a beaucoup d'étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle. Je les invite donc à se faire aider pour la correction de leur français. »

« Il faudrait également tenir compte de l'existence d'Antidote... Dans un sens, s'agit-il de "quelqu'un d'autre" ou de l'étudiant lui-même, selon vous ? Je considère qu'il y a un côté pédagogique à Antidote, qui demande de valider les corrections, mais on pourrait argumenter que ça peut aussi être très automatique comme processus... »

« Surtout comme futurs professionnels de ▶

► l'enseignement (éducation préscolaire et primaire), je considère inacceptable qu'ils fassent appel à des tiers pour se faire corriger. »

« Cela dépend du contexte. Dans le cadre d'un travail à remettre, je crois que les étudiants peuvent réviser ou demander de l'aide (on le fait tous dans la vraie vie). Cependant, il faut aussi des travaux ou des examens où l'élève révise sans aide. Cela nous permet d'avoir un meilleur aperçu de SA compétence à écrire. »

Les solutions que vous proposez

Davantage de sensibilisation, des normes plus strictes et des politiques plus claires et plus uniformes

À la question « Selon vous, le SCCCUM doit-il entreprendre des actions à l'égard de la question de la qualité du français écrit ? », 71 % de 464 répondants ont coché « Oui » et 29 % « Non ».

Sur les 182 commentaires, un certain nombre des personnes qui ont répondu oui énoncent des recommandations qui semblent s'adresser à l'Université plutôt qu'au syndicat, quelques-unes soulignant explicitement que ce volet ne relève pas du SCCCUM.

Pour ce qui est des actions à effectuer spécifiquement par le SCCCUM, on suggère de faire pression sur la direction pour définir une politique générale, d'approcher d'autres syndicats (dont celui des professeurs) pour plaider en faveur du développement d'une politique commune à appliquer dans tous

Le Centre de communication écrite : inconnu au bataillon

Situé dans le pavillon 3744, Jean-Brillant, le CCE offre toute une panoplie de services aux étudiants francophones et allophones ainsi qu'au personnel de l'UdeM, dont la plupart sont gratuits. À noter : l'UdeM est la seule université montréalaise à proposer ce type de service.

Sur l'ensemble des répondants, 36 % n'ont jamais entendu parler du CCE, 32 % disent

n'en avoir qu'une faible connaissance, et seulement 18 % en ont « une très bonne connaissance » ! Pas étonnant que très peu d'entre nous y aient recours personnellement, et que très peu également y envoient des étudiants ! Les commentaires d'appréciation des services du CCE sont en majorité positifs.

Pour connaître les services du Centre de communication écrite (CCE) : www.cce.umontreal.ca

les départements, de former un comité élargi pour analyser la question et proposer des mesures, et de faire en sorte que les chargé(e)s de cours puissent collaborer à une stratégie commune d'apprentissage. Certain(e)s se préoccupent de la trop lourde tâche des chargé(e)s de cours à cet égard, et estiment même que ces derniers ne devraient pas corriger les fautes de français (les avis sont cependant partagés à cet égard).

Parmi les personnes qui recommandent des actions qui semblent relever davantage de l'Université, une importante proportion (50) des commentaires portent sur la sensibilisation ou la promotion de l'importance du français (et des services du CCE), que ce soit auprès des étudiants, des enseignants ou des auxiliaires. On souligne aussi l'importance de

politiques uniformes, claires et explicites à l'échelle de l'Université (plus de 25) et d'un test d'admission obligatoire ou plus exigeant (plus de 20). Plusieurs répondants estiment que l'on devrait pouvoir exiger que les étudiants dont le niveau est inadéquat suivent des cours.

Quelques répondants soulignent que la qualité du français des enseignant(e)s peut également constituer un problème et qu'ils devraient également être outillés ou appuyés.

Enfin, on suggère davantage d'heures d'auxiliaire pour la correction ou des auxiliaires spécifiquement formés pour la correction linguistique, ainsi qu'une meilleure coordination entre les différents services.

Par ailleurs, un certain nombre de répondants estiment que le problème déborde du cadre de l'université, qu'il débute dès le primaire et qu'il s'agit d'une question de société.

Vos commentaires

Nous avons dû choisir parmi des centaines de commentaires, de manière à représenter les enjeux qui reviennent de manière significative sans avoir été induits directement par les questions.

Une formation antérieure déficiente

« Je ne comprends pas comment des étudiants qui aspirent à enseigner à des enfants peuvent réussir leurs examens d'entrée aux programmes universitaires en enseignement alors qu'ils affichent de graves (et inquiétantes !) difficultés en français ! »

« Le fait que j'enseigne au Certificat de rédaction me met en contact avec des étudiants qui aiment la langue et se soucient de l'état de "sa santé" [...] Comment peut-on choisir de s'inscrire à des cours où le français occupe tant de place, alors qu'on maîtrise si mal certaines règles de base (ponctuation grammaticale, accords, syntaxe) ? »

« Je crois que les exigences au cégep doivent être relevées [...] Il est impératif d'identifier le

plus tôt possible les étudiants qui ont des difficultés et surtout, d'intervenir rapidement. [...] Je crois qu'il faut revenir à une culture de la fierté, à une culture du travail bien fait. »

Des lacunes qui nuisent à l'articulation de la pensée

« Certains ont du mal à produire des réflexions sur différents sujets. Ils font souvent des descriptions à la place. »

« Si une phrase est incompréhensible à cause de la syntaxe, il est bien difficile de dire si c'est dû au fait que l'étudiant a un problème de raisonnement ou qu'il ne sait pas s'exprimer. »

« Le niveau général est vraiment inégal. Dans chaque classe, quelques étudiants rédigent et articulent leurs idées parfaitement et d'autres

sont tout à fait incapables de conceptualiser une idée. »

« À un certain niveau d'études, l'étudiant ne peut plus suivre les développements scientifiques en sciences humaines parce qu'il est incapable d'assimiler les nouveaux concepts et de les utiliser pour produire des raisonnements nouveaux. »

Manquements de la part de l'Université

« Je retrouve dans les travaux beaucoup de plagiat (le niveau de rédaction varie selon les parties du texte). Dans le passé, l'Université m'a punie pour avoir dénoncé le plagiat. Donc, maintenant, j'agis directement auprès de l'étudiant ou je ferme les yeux. »

« J'ai l'impression que la qualité du français est le dernier des soucis de l'Université. Il me semble que nous formons de futurs professionnels ou de futurs collègues, et je trouve ►

▶ inacceptable que le français ne soit pas maîtrisé correctement. Le peu d'importance accordé à la qualité du français se traduit par une politique faible en poids, à la fois dans son application de façon standard par le corps enseignant et dans l'appui de l'Université. »

« Je ne corrige pas les fautes aux examens : ce serait une catastrophe... Les moyennes des groupes (au premier cycle) tournent maintenant autour de 70 à 73 %, mais elles chuteraient à 55 ou 60 %. [...] La moitié des étudiants se retrouveraient en situation d'échec. [...] Au deuxième cycle, un ancien directeur m'a imposé d'avoir des moyennes entre 80 et 85 % [...] »

« Je crois qu'il existe à la Faculté un règlement qui stipule qu'on ne peut considérer une faute d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe comme une faute de français si on peut comprendre l'idée émise. [...] J'ai retrouvé ce règlement dans un de mes plans de cours imprimés à remettre aux étudiants sans en avoir été informé au préalable. Ça m'a plutôt choqué ! »

Les effets des nouvelles technologies et du 2.0

« Les étudiants ne font toujours pas la différence entre plagier, paraphraser et exprimer l'idée de quelqu'un d'autre. La capacité à s'exprimer par écrit peut sembler de moins en moins importante à l'ère du 2.0, où la longueur des textes se réduit comme peau de chagrin. Pourtant, justement, la synthèse exige une excellente plume. »

« La tendance au "multitâche" semble favoriser un passage rapide à autre chose au détriment de la révision. Bon nombre se satisfont d'avoir "remis quelque chose", et peut-être qu'un manque de sévérité dans l'évaluation y contribue. »

« Je me demande parfois si l'usage généralisé de documents PowerPoint dans les cours n'y est pas pour quelque chose. Les étudiants reçoivent comme matière une énumération d'éléments sans que soient explicitées les relations entre les idées ou le développement du raisonnement. On peut penser, en toute hypothèse, que les étudiants sont ainsi privés des signaux qui leur permettraient de prendre conscience de l'importance que revêtent la structuration d'un texte et l'articulation du raisonnement. Le fait qu'ils fassent des recherches en butinant d'un site Internet à l'autre pourrait aussi y être pour quelque chose. »

« Les programmes de type Word, LibreOffice, Page, etc. permettent de corriger les fautes automatiquement lors de la frappe, de trouver des synonymes et de couper-coller des portions de texte; bref, ils donnent l'illusion

qu'il n'est pas nécessaire de travailler la syntaxe, le vocabulaire ou l'enchaînement des idées. L'usage intensif de l'ordinateur lors des phases de réflexion et de rédaction affaiblit la capacité des étudiants à penser de façon linéaire et logique. »

« J'ai observé l'absence de ponctuation, l'utilisation de phrases courtes (style texto) et le peu d'importance accordé à l'orthographe. »

Des étudiants allophones insuffisamment préparés...

« Dans mes groupes, il y a des étudiants immigrants dont le français est la deuxième ou la troisième langue. Il est clair qu'ils ont beaucoup plus de difficulté à saisir les concepts et les nuances de langage. Ceci a une incidence évidente sur la qualité de leurs travaux et sur leur capacité de réfléchir à une problématique ou d'appliquer des notions transmises durant le cours. »

« Les nouveaux arrivants sont acceptés massivement à la maîtrise préparatoire, mais la langue française y est très faible. S'ils ne se font pas corriger leurs travaux, leur moyenne ne leur permettra pas de continuer, et ils seront très déçus. C'est à se demander quelle sorte de tests ils passent pour être admis et si on ne pourrait pas mieux les préparer avant. »

... mais des difficultés chez les « pure laine » aussi

« J'ai de plus en plus d'étudiants français ou belges dont les problèmes sont moindres par rapport aux étudiants québécois ou étrangers. »

« Le français se détériore d'année en année chez les francophones "pure laine" (j'enseigne depuis 14 ans), mais cela semble peu les préoccuper. »

Résultat : des exigences à la baisse

« Lorsque j'ai la chance de lire un texte riche, bien structuré, j'en suis toute surprise. Je considère alors l'étudiant(e) comme exceptionnel(le) par rapport au groupe. Pourtant, à l'université, cela devrait être la norme. Je suis donc portée à accepter plus facilement des contenus faibles, puisqu'ils sont presque généralisés. »

Les incidences sur la vie professionnelle

« La piètre qualité du français écrit est très préoccupante à mes yeux, surtout dans la mesure où certains diplômés auront éventuellement à produire des épreuves écrites dans leur future profession. Or, dans plusieurs organisations, aucune révision de ces épreuves écrites n'est faite par une source extérieure. »

« Dans ma discipline [la psychologie], la capacité d'articuler une pensée clairement est cru-

ciale. Les évaluations lors de la formation de base [au premier cycle] consistent essentiellement en des examens objectifs [à choix multiples], en raison du grand nombre d'étudiants dans les groupes. Les étudiants qui obtiennent d'excellentes notes et qui parviennent aux études supérieures sont incidemment très mal préparés pour respecter les exigences universitaires et, ultérieurement, celles de la profession [p.ex., psychologue]. Au niveau professionnel, la rédaction [de rapports d'évaluation et d'expertise, par exemple] occupe une place centrale, et sa qualité peut avoir des répercussions importantes [pour l'accès à des services et à des traitements, sur le plan légal, etc.]. »

Des suggestions

« Je crois qu'on doit sensibiliser les étudiants aux types d'erreurs qu'ils font (accords, orthographe, etc.). Ils seraient peut-être moins découragés que de voir écrit sur leur feuille "90 fautes". [...] On pourrait créer une fiche à cocher par l'enseignant qui présenterait différents défis à relever (les accords avec les noms, l'orthographe d'usage, les homophones, etc.). »

« J'explique aux étudiants que je n'arrive pas à me concentrer sur le contenu et à apprécier l'expression de leurs idées si je suis "distraite" tous les trois mots par une faute d'orthographe ou si je ne comprends pas une phrase à cause d'une syntaxe boiteuse. Je leur explique aussi que souvent, le contenu d'un travail paraît "pauvre" simplement parce que la forme utilisée pour l'exprimer n'est pas assez soignée. »

« Sensibiliser autant les professeurs que les étudiants à l'importance de l'écrit en tant que raisonnement et expression. À l'ère de la communication orale et des médias sociaux, retenir l'intérêt général pour les textes écrits. Car aucune réflexion profonde sur un sujet d'envergure ne peut se soustraire à un "long" texte. »

S'ils sont dans l'air du temps et ne constituent sans doute pas une révélation, les résultats de ce sondage lancé par le SCCUM n'en sont pas moins alarmants, notamment en ce qui concerne la capacité des étudiants à articuler leur pensée, ainsi que la baisse des exigences causée par diverses pressions. La langue est au cœur de la qualité de l'enseignement, préoccupation cardinale des chargé(e)s de cours, comme le montrent le taux de réponse élevé et les nombreux commentaires. Si le rapport ici présenté est « maison », le sondage lui-même a valeur scientifique, et une analyse fine serait certainement profitable à l'Université. Le SCCUM insistera dans ce sens. ■

Préjugés linguistiques et enseignement de la langue standard au Québec

« Je parle mal, comme mon père »

par MÁIRE NOONAN*

La tension qui existe au Québec entre la langue vernaculaire et le français standard est un facteur d'insécurité linguistique et d'échec d'apprentissage. Ne pourrait-on pas s'inspirer d'autres modèles pour remédier à cette situation ?

Cette phrase, je l'ai entendue de la bouche d'une enfant de cinq ans qui s'exprime en français québécois. Franchement, cela m'a choquée. Il est quelque peu tragique de penser que l'amour et l'admiration de cette petite fille pour son père soient déjà, à un si jeune âge, marqués par la critique d'un aspect crucial de sa nature, à savoir la façon dont il s'exprime. Une critique qui est entièrement imméritée et enracinée dans des idées erronées et nocives sur la langue, fondées sur ce qu'elle a entendu dire de la langue de son père.

Les paroles de cette petite fille reflètent de façon frappante à quel point la société québécoise est imprégnée d'attitudes négatives à l'égard de la forme particulière du français parlé au Québec, et combien ces préjugés sont nourris avant même que les enfants n'entrent à l'école. Voici pourquoi nous devrions nous préoccuper de cette question.

Une fois à l'école, cette petite fille, comme tant d'autres, se fera enseigner le français écrit. Et c'est là que naîtra le véritable problème, car il résultera probablement de cette formation scolaire : i) une dose malsaine d'insécurité linguistique qui sera suivie, de façon prévisible, d'une insécurité intellectuelle et ii) un échec de l'apprentissage correct de la langue standard. Les préjugés fondés sur la langue non standard et la stigmatisation de certaines formes de langage sévissent toujours dans nos sociétés, en dépit du fait que ces jugements de valeur ne reposent sur aucune théorie linguistique et n'ont donc aucun fondement scientifique, comme je vais l'expliquer plus bas. Or, on sait depuis longtemps que cette situation crée une forte insécurité linguistique et intellectuelle chez les locuteurs de langues non standards et peut avoir des conséquences néfastes, voire désastreuses sur l'enseignement primaire et secondaire. Cela a été mis en évidence aux États-Unis dans le contexte de l'*Ebonics debate*, qui porte sur la variété non standard d'anglais vernaculaire des Afro-Américains, ou, comme la Commission scolaire d'Oakland préfère l'appeler, le « Ebonics ».

Le québécois et le français standard sont régulés par des grammaires également complexes et extrêmement systématiques.

Les gens qui ont une attitude négative à l'égard des langues non standards et qui sont favorables aux langues standards estiment généralement que leur préférence en la matière repose sur une base grammaticale. Plus précisément, ils estiment que la langue de prestige, la langue « standard », obéit à une grammaire systématique fondée sur des règles, tandis que les langues non standards (dialectes, sociolectes, ethnolectes) ne posséderaient pas la rigueur d'une telle grammaire.

Or, tout cela est faux. Du point de vue de la science du langage, c'est-à-dire de la linguistique, toutes les variétés d'une langue – de la forme « cultivée » la plus prestigieuse de la langue française à la forme la plus extrême du « joul », ou encore de l'« anglais de la Reine » à la langue vernaculaire parlée dans le feuilleton télévisé *The Wire* – sont fondées sur des systèmes cognitifs de connaissance hautement abstraits et sont tout aussi complexes et systématiques ; toutes constituent donc des systèmes grammaticaux légitimes.

Le linguiste et philosophe américain Noam Chomsky a appelé « I-langage », en français « i-langage » à usage technique, la capacité cognitive qui sous-tend la connaissance d'une langue, le « i » soulignant le fait que le système linguistique est internalisé, individuel et in-

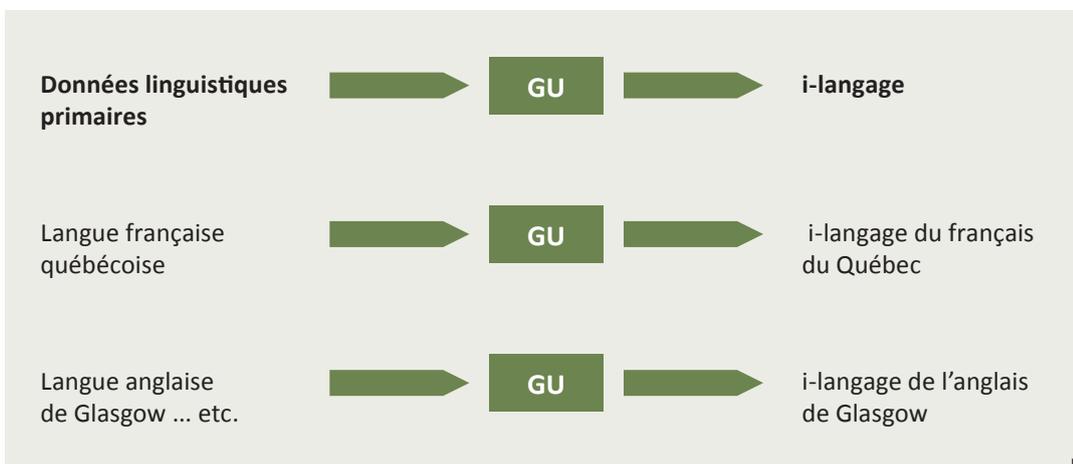


Máire Noonan

tensionnel (par opposition à « extensionnel »).

Il a comparé ce système de connaissances linguistiques à un organe mental. La langue est ici considérée non pas tant comme un phénomène social, mais comme un phénomène individuel, puisqu'elle repose sur la grammaire mentale intériorisée d'une personne. Or, le système linguistique particulier de tout individu résulte du processus d'acquisition du langage chez l'enfant, guidé par des principes abstraits qui font probablement partie d'une structure innée propre à l'espèce humaine (appelée « GU », pour « Grammaire universelle »).

Ce processus est entièrement automatique et inévitable (à moins d'isoler les enfants de toute forme d'entrée linguistique). Il ne repose pas sur l'enseignement ou sur la correction, et il est associé davantage à la croissance physique qu'à l'apprentissage. Ce qu'il est important de comprendre, c'est que l'acquisition du langage, à savoir d'un i-langage, dépend entièrement des entrées linguistiques auxquelles les enfants sont exposés. Ainsi, on peut illustrer le processus d'acquisition du langage chez l'enfant par ce schéma général d'entrée-sortie :



► Pour l'essentiel, le processus d'acquisition du langage chez l'enfant est déjà terminé au moment de l'entrée à l'école. Dès lors que nous considérons les connaissances linguistiques de ce point de vue biologique, il est aussi peu sensé de dire qu'une langue ou un dialecte est inférieur à un autre que de dire que le chant d'un oiseau est plus valable que celui d'un autre. Il est donc faux d'affirmer qu'il existe un « bon français », comparativement à un français qui serait pauvre et incorrect.

Malheureusement, les linguistes ne semblent pas avoir réussi à faire valoir leur point de vue, puisque l'opinion selon laquelle certaines façons de parler relèveraient du *slang*, souffriraient d'une « grammaire déficiente » ou seraient « grammaticalement incorrectes » ou encore « inférieures » demeure largement répandue. Sur quoi sont fondées de telles perceptions ? Pour répondre à cela, il faut se demander qui détermine ou a déterminé, à une certaine époque, ce qui constitue le « bon français » ou le « bon anglais », et à qui ces décisions ont profité. Bien sûr, il s'agit toujours du groupe qui jouit du pouvoir et des privilèges dans une société donnée ; les attitudes négatives à l'égard de la langue et l'insécurité qui en découle sont en corrélation directe avec la hiérarchie entre les diverses classes sociales et l'origine ethnique. Ainsi, la langue la plus estimée tend à être celle de l'élite et n'est donc pas, le plus souvent, celle de la majeure partie de la population. Généralement, c'est seulement lorsqu'ils entrent à l'école – et que leur i-langage est déjà entièrement formé – que les enfants issus de milieux linguistiques stigmatisés découvrent qu'ils (ou leurs pairs provenant de classes sociales moins élevées) ne savent – apparemment – pas parler correctement.

L'importance d'enseigner la langue standard, mais de façon efficace !

En ce qui concerne l'éducation, le défi consiste donc, d'une part, à s'assurer que les enfants apprennent la « langue standard » – outil indispensable à la réussite dans l'état actuel de nos sociétés –, mais, d'autre part, à éviter de favoriser l'insécurité linguistique et intellectuelle en dénigrant la langue maternelle des enfants. Autrement dit, bien que nous convenions qu'il est essentiel d'apprendre la langue standard, c'est-à-dire la langue « de prestige », il est aberrant que les langues non standards ne soient pas traitées comme le sont de nombreuses langues étrangères, c'est-à-dire comme des systèmes linguistiques différents, mais légitimes. Il me

semble que c'est ce que nous devrions viser.

En fait, dans certains pays, cela se passe de cette manière. En Suisse alémanique, une société diglossique, l'allemand standard est enseigné à l'école en tant que langue nécessaire pour l'écriture et pour certains contextes sociétaux spécifiques. Toutefois, l'éducation scolaire ne vise pas à remplacer le suisse allemand par cette langue standard. Au contraire, celle-ci bénéficie d'un statut légitime comme langue de la famille et de l'amitié, et est très valorisée comme marqueur social. Il est courant que les locuteurs alternent les deux codes : le suisse allemand pour les questions informelles et l'allemand standard pour les discussions liées au travail, par exemple. Les deux « codes » sont clairement distincts. On peut comparer la langue aux vêtements : tous deux ont une fonction sociale. Au travail, on adopte une tenue spécifique, mais personne ne songerait à éliminer les vêtements confortables que l'on porte à maison sous prétexte qu'ils seraient jugés de qualité « inférieure ». Ils ne sont tout simplement pas appropriés à toutes les situations.

Il me semble qu'au Québec, le français standard est souvent enseigné dans l'optique de remplacer la langue locale, perçue comme inférieure. Il en résulte un sentiment de confusion chez les élèves, un mélange linguistique entre le français standard et des éléments non standards, ainsi qu'une certaine insécurité sur le plan linguistique. Le français standard devrait être enseigné selon une approche « additive », en tant que langue supplémentaire qui diffère de façon systématique de la langue locale, et à titre d'outil nécessaire à l'écriture et à certains contextes sociaux. Je suis convaincue que les enfants réussiraient mieux à apprendre le français écrit standard si celui-ci n'était pas abordé dans le but impossible et indéfendable d'éliminer un dialecte stigmatisé, considéré à tort comme un code déficient et inférieur. Idéalement, cela pourrait s'accompagner de l'enseignement de la théorie linguistique, qui étoufferait les préjugés dans l'œuf.

Vers une société inclusive, débarrassée des préjugés fondés sur une pseudo-science

Au cours des dernières décennies, notre société s'est engagée dans un effort continu visant davantage de tolérance et l'intégration des différentes cultures et origines ethniques. Dans cet esprit, on tente d'enseigner aux enfants que les préjugés culturels et raciaux n'ont aucun fondement scientifique. Or, il reste un domaine qui n'a pas été touché par

Du point de vue de la science du langage, c'est-à-dire de la linguistique, toutes les variétés d'une langue sont fondées sur des systèmes cognitifs de connaissance hautement abstraits et sont tout aussi complexes et systématiques ; toutes constituent donc des systèmes grammaticaux légitimes.

cette attitude progressiste : celui de la langue. Les préjugés envers les formes linguistiques stigmatisées sévissent toujours, en dépit de l'absence totale de fondement scientifique de ces jugements de valeur. Évoluons de manière éclairée dans ce domaine également !

Traduction : Françoise Miquet



* Maire Noonan est titulaire d'un doctorat en linguistique de l'Université McGill. Ses domaines de recherche sont la syntaxe et la morphologie théorique chomskienne. Elle a travaillé tour à tour au University College Dublin, à l'UQAM, à UCLA, à l'Université York (Toronto) et à l'Université McGill.



Au bas de l'échelle : pour contrer la précarisation

par CAROLE HENRY

Au bas de l'échelle (ABE) offre de l'information et de la formation aux travailleuses et aux travailleurs non syndiqués, et coordonne la vingtaine d'organismes du Front de défense des non-syndiqué(e)s. Sa porte-parole, Carole Henry, nous présente cet organisme que le SCCUM est fier d'appuyer financièrement.

Au cœur de nos préoccupations : la précarisation du travail. La multiplication des statuts d'emploi met en péril l'accès aux normes du travail pour un nombre de plus en plus grand d'individus. Des sous-catégories de travailleuses et de travailleurs se développent, ainsi que le travail par l'intermédiaire des agences de placement et le travail au noir dans lequel de nombreuses personnes immigrantes sont enfermées, sans compter les secteurs d'emploi qui font de plus en plus appel aux programmes de travail migrant temporaire¹ et le fléau que constituent les faux travailleurs autonomes, qui n'ont d'« autonome » que le nom.

Chaque année, quelques milliers de travailleuses et de travailleurs non syndiqués (et parfois syndiqués) font appel à notre aide par notre ligne d'information téléphonique. Les rencontres en petits groupes que nous organisons servent à outiller les personnes qui déposent des plaintes ou qui se préparent à la médiation offerte par la Commission des normes du travail (CNT). Nous offrons aussi des formations sur la Loi sur les normes du travail (LNT) à divers organismes – entre autres les cégeps – et des formations spécifiques pour intervenants. Au bas de l'échelle (ABE) offre ses services essentiellement dans la grande région métropolitaine, y compris les banlieues ; pour ce qui est de la ligne téléphonique, nous répondons à des demandes provenant des quatre coins du Québec.

Un double défi : faire respecter les lois existantes et les améliorer

En plus de faire un travail d'information et de vulgarisation sur les droits du travail, nous cherchons à améliorer les protections et les conditions de travail et de vie des personnes qui ne jouissent pas d'une représentation collective syndicale. Nous documentons les problèmes à partir du terrain et nous développons nos argumentaires, souvent à l'aide de recherches universitaires, notamment. Nous tentons de sensibiliser tant la population que les décideurs à nos recommandations. Les batailles en cours portent sur le salaire minimum (toujours), le harcèlement psychologique au travail, la conciliation

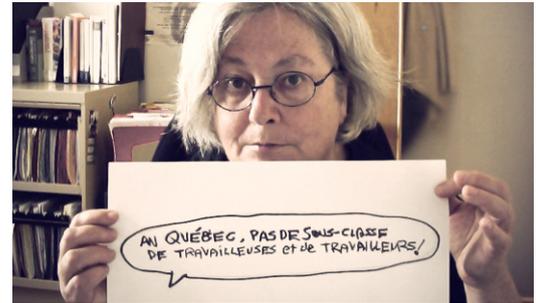
famille-travail et, bien entendu, la précarisation du travail : disparités de traitement, agences de placement, faux travail autonome, exploitation des travailleurs migrants, et bien d'autres.

Nous travaillons sur plusieurs de ces questions avec le Front de défense des non-syndiqué(e)s (FDNS), un regroupement de plus d'une vingtaine d'organisations communautaires, étudiantes et syndicales dont nous assumons la coordination. ABE est aussi engagé dans le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la Coalition en conciliation famille-travail-études, la coordination de la Marche mondiale des femmes, la Coalition du 1^{er} mai et certains autres, selon le moment et les moyens dont nous disposons.

ABE, c'est une petite équipe de travail qui, fort heureusement, est appuyée par plusieurs personnes bénévoles, des stagiaires et un conseil d'administration hors pair. Notre financement (insuffisant !) provient de Centraide, de l'État – essentiellement du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, le SACAIS – pour environ 20 % et de l'autofinancement – membres, dons, séances de formation, soirée-bénéfice et autres – pour 15 %. Le soutien financier provenant des syndicats représente quelque 10 % de nos revenus annuels, mais l'apport syndical n'est pas que d'ordre monétaire : il comporte aussi des appuis politiques à nos organismes et à nos revendications. Des projets spécifiques nous permettent de survivre, mais leur réalisation exige beaucoup de temps. En fait, notre survie financière fait partie des défis actuels et à venir. Compte tenu des changements annoncés et de ceux à prévoir, plusieurs de ces enveloppes pourraient sérieusement rétrécir ; c'est déjà le cas du côté de Centraide.

Solidarité entre syndiqué(e)s et non-syndiqué(e)s

De plus, la précarisation du travail a des conséquences sur l'ensemble de la main-d'œuvre. La réforme du régime de l'assurance-emploi, le surendettement des ménages, les hausses de tarifs et les mesures d'austérité annoncées et à venir sont autant de facteurs qui



Carole Henry, responsable des dossiers de recherche et d'action et porte-parole de l'organisme Au bas de l'échelle.



Au bas de l'échelle

Au bas de l'échelle (ABE) est né en 1975. Au départ, trois organisatrices communautaires du Centre des services sociaux Ville-Marie créent trois associations regroupant des personnes

gagnant le salaire minimum, des employé(e)s de bureau et des travailleuses domestiques (principalement des femmes dans les trois cas). Plusieurs luttes encore portées aujourd'hui sont nées de ces associations. Rappelons que la Loi sur les normes du travail (LNT) n'a été adoptée qu'en 1980. Dès ses débuts, ABE se dote d'une mission à deux volets :

1. Offrir des services directs aux personnes non syndiquées qui ont des problèmes au travail ;
2. Faire pression sur les décideurs pour améliorer les conditions et les lois du travail.

Ces deux aspects font encore activement partie du travail mené par l'organisme, dont nous soulignerons les 40 ans en 2015 !

contribuent à l'insécurité économique et sociale générale. Nous constatons que même les personnes couvertes par la LNT craignent de faire valoir leurs droits en déposant une plainte et attendent donc très souvent de ne plus être en emploi pour réclamer leur dû. Le défi est donc double : améliorer la protection des droits des personnes qui occupent un emploi atypique et précaire, et trouver des moyens de faire respecter leurs droits existants, qui sont de plus en plus souvent bafoués... Plus que jamais, la solidarité s'impose entre syndiqués et non-syndiqués. ■

1. Voir l'article « Le CTI à la défense des travailleuses et des travailleurs (im)migrants », de Loïc Malhaire, paru dans *Le Quorum* – Hiver 2014.



L'université, cliente des lobbyistes

par ALAIN DENEULT

C'est à croire, si on s'en remet au document stratégique de la firme TransCanada pour susciter l'adhésion du public à son projet d'oléoduc à travers le pays, qu'il suffit à des bailleurs de fonds de payer des universitaires pour que ceux-ci fournissent les résultats qu'ils attendent. Tout indique que les universitaires et les lobbyistes de multinationales n'entretiennent pas une relation plus complexe que celle qui lie un vendeur à son client.

On s'en souvient, la Société Radio-Canada a fait état en novembre dernier d'un document stratégique produit par la société de communication Edelman pour le compte de la firme TransCanada, afin d'aider celle-ci à faire valoir son projet sur un mode intensif auprès de la population. Classique dans sa forme comme dans la méthodologie qu'il propose, le texte prévoit d'ouvrir plusieurs fronts – dont l'organisation de manifestations pro-pétrole par des manifestants rétribués – ou de gonfler artificiellement la participation, dans les médias sociaux ou devant les instances consultatives, de signataires se disant favorables au projet. L'entreprise prévoyait, d'une part, mobiliser des faiseurs d'opinion censés soutenir la construction de l'oléoduc (Pierre Marc Johnson, Lucien Bouchard, Monique Jérôme-Forget) tout en cernant les écologistes du pays, et d'autre part, cherchait, à la manière d'un détective, toute information de nature financière ou judiciaire susceptible de nuire éventuellement à ces derniers devant les tribunaux. On est loin de la simple campagne d'information...

Ces méthodes intimidantes sont tout à fait caractéristiques du lobbying contemporain. Cette pratique ne se laisse pas résumer aux seuls efforts de représentation que font les grandes firmes d'influence pour obtenir la faveur des élus. Les firmes de lobbying travaillent le réel lui-même et cherchent à mobiliser les groupes sociaux de manière à créer de toutes pièces un climat favorable à leurs intérêts. Ce n'est plus la société du spectacle, mais le spectacle de la société. Il s'agit de fixer les conditions sociales qui placeront la personne qui occupe les fonctions de lobbyiste dans un rapport de force avantageux avec le pouvoir politique. La falsification du réel se passe de médiation.

Ces entreprises de manipulation et de trafic d'influence supposent souvent un doigté chirurgical. C'est pourquoi il leur arrive d'agir en coopération avec des détectives et d'autres experts des services d'espionnage. Il s'agira, pour cela, d'obtenir une connaissance poussée de l'état d'avancement de certains projets législatifs, par exemple, et du positionnement

des principaux acteurs sur l'échiquier politique, pour agir en fonction de la conjoncture. En ce sens, les médias comptent parmi leurs atouts. Pour infléchir le discours public de la manière voulue, on fait intervenir les bons « experts » sur les plateaux de télévision, à la radio et dans les journaux, en mettant en valeur leurs titres universitaires plutôt que celui – pourtant plus représentatif – de consultants.

C'est alors que les universitaires entrent en scène. Dans le dossier de l'oléoduc, la firme Edelman conseille à TransCanada de financer l'université québécoise, rien de moins, afin que celle-ci cautionne le projet dans la mesure où celui-ci ne constituerait en rien une menace pour les écosystèmes. Une « campagne de financement majeure » est censée suffire pour obtenir de tels résultats de recherche. « Cela pourrait aider à montrer le sérieux de TransCanada sur ces sujets et donner une meilleure image », indique la firme. Pour les communicants, les universitaires sont tout au plus d'excellents « influenceurs ».

Deux choses se révèlent particulièrement gênantes dans ce document. D'abord, le fait qu'il ne semble nullement poser problème à la firme que des universitaires puissent refuser, dans ces conditions, le « financement majeur » qu'elle est prête à mettre à leur disposition. Comme si elle savait d'expérience qu'on trouve suffisamment d'universitaires corruptibles pour ne pas entretenir de doute sur leur participation. Ensuite, l'absence absolue de réplique de la part des universités, pourtant visées comme telles par le projet en tant qu'institutions, comme si elles avaient tellement avalisé ce rôle que ceux qui les dirigent ne se donnent même plus la peine de sauver les apparences. Pis, l'institution ne semble même pas se rappeler que les principes qui la fondent l'amèneraient à se sentir visée et à protester, si la firme ne l'avait pas complètement pervertie.

Les universités, de par leur silence, confirment par le fait même le jugement que porte sur elles le journaliste américain Chris Hedges : « Les universités d'élite ont renoncé à toute autocritique. Elles refusent de remettre en cause

La firme Edelman conseille à TransCanada de financer l'université québécoise, rien de moins, afin que celle-ci cautionne le projet dans la mesure où celui-ci ne constituerait en rien une menace pour les écosystèmes.

un système n'ayant que son maintien pour raison d'être. Dans ces institutions, il n'y a que l'organisation, la technologie, la promotion personnelle et les systèmes d'information qui comptent¹. » Il rappelle que pour 500 millions de dollars, l'Energy Biosciences Institute de l'Université de Berkeley fournit à la pétrolière British Petroleum (BP) le travail de chercheurs et l'équipement. « British Petroleum pourra donc fermer un de ses centres privés et profiter de laboratoires financés par le secteur public. » Que peut-on attendre d'une institution dont les responsables ignorent et ses principes fondateurs et sa longue histoire ? Telle université sera baptisée « Rockefeller », tel pavillon « Desmarais », telle chaire « GoldCorp », telle salle de classe « PriceWaterhouseCoopers », telle bourse d'études « Banque Scotia » ? Et tous se frottent les mains lorsqu'ils entendent venir un représentant de la firme Edelman agitant ses contrats de « recherche ».

Éric Eugène, lui-même lobbyiste de carrière, explique dans un long témoignage que le lobbying consiste à acheter de la décision publique strictement en lien avec des intérêts privés, et ce, en recourant à mille moyens, dont la corruption, l'intimidation, la manipulation ou les enquêtes détectives. Quant au rôle de l'universitaire, des questions élémentaires permettent de savoir s'il participe ou non à une entreprise de lobbying lorsqu'il se prononce publiquement. « D'où vient l'expert, quel est son plan de carrière ? Travaille-t-il dans le secteur public et, dans ce cas, compte-t-il y terminer sa carrière ou envisage-t-il de rejoindre le privé ? Qui finance le laboratoire (public ou non) dans lequel il travaille ? Il est clair que l'expert n'est pas indépendant et que ses travaux sont forcément orientés par les modes de financement². » Edelman et TransCanada l'ont compris. ■

1. Hedges, Chris. *L'Empire de l'illusion – La mort de la culture et le triomphe du spectacle*, Paris, Lux, coll. Futur proche, 2012 [2009], p. 120.

2. Eugène, Éric. *Le lobbying est-il une imposture ?*, Paris, Le Cherche-midi éditeur, 2002, p. 73. On peut également apprécier comme lecture complémentaire : Bernard Lecherbonnier, *Les lobbies à l'assaut de l'Europe*, Paris, Albin Michel, 2007, 192 p.



Travailler ne suffit pas

par MARIE-PIERRE BOUCHER¹

Une bande dessinée présentée dans le *Nouveau Projet n° 6*² révèle que Montréal compte 15 % de chômeuses et de chômeurs, et que 50 % de sa population vit sous le seuil de faible revenu ! Est-ce possible ? Le livre de Carole Yerochewski, sociologue et chargée de cours à l'Université de Montréal, répond à ce genre de questions et à beaucoup d'autres. *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité* constitue ainsi une synthèse exceptionnelle des données et des travaux les plus récents qui permettent d'expliquer pourquoi, pour un nombre significatif et croissant de personnes, travailler ne suffit pas pour sortir de la pauvreté et de la précarité.

Déconstruire les statistiques et les représentations de la pauvreté

L'ouvrage débute avec une discussion définitionnelle, en particulier statistique, laquelle constitue l'apport le plus original de la chercheuse. En déconstruisant la production et l'usage des statistiques publiques, elle met en évidence la sous-estimation systématique des données sur l'activité productive réelle (notamment celle pratiquée dans l'espace domestique) et sur la pauvreté. Par exemple, une femme qui travaille à temps partiel en raison de ses tâches domestiques et des soins à donner à des proches pourrait ne pas apparaître dans les statistiques des travailleurs pauvres parce qu'elle ne travaille pas un nombre suffisant d'heures. De même, sa pauvreté pourrait être dissimulée si elle vit avec un conjoint plus fortuné, alors que ce dernier partage peu ou pas son revenu, comme c'est le cas dans la majorité des ménages.

Dans le deuxième chapitre, l'auteure explore les raisons conjuguées de la croissance de la pauvreté au travail depuis une quarantaine d'années. Associé à une nouvelle « grande transformation », le phénomène est situé relativement à la multiplication des emplois atypiques et au manque d'accès aux protections sociales qui s'ensuit, de même qu'à la faiblesse du salaire minimum, lequel, même si l'on travaille à temps plein toute l'année, ne permet pas de se hausser au-dessus du seuil de faible revenu.

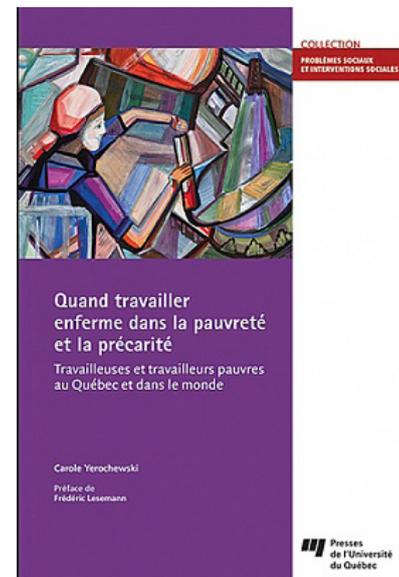
Le chapitre 3, qui situe ce phénomène dans le contexte plus large de la croissance des inégalités et des politiques publiques, est avantageusement complété par un chapitre

portant sur l'impact de la mondialisation sur l'emploi. Ensemble, ils rappellent la dynamique contemporaine du capitalisme avancé, à savoir qu'« un ensemble de réformes, des marchés financiers à l'activation de la protection sociale en passant par des mesures proprement autoritaires de mise au travail forcé, ont abouti à libérer le capital de son encastrement dans des règles sociales, politiques et culturelles, et, à l'opposé, à localiser – au sens de contraindre – les travailleuses et les travailleurs à accepter les emplois aux conditions fixées seulement par les entreprises » (p. 160). Voilà pour cette nouvelle « grande transformation » évoquée précédemment³.

Pour une citoyenneté du travail

Quant au chapitre final, il porte sur les stratégies de changement social en examinant les limites du syndicalisme classique et en envisageant une citoyenneté au travail. On y prend notamment connaissance de la création, en 2008, du Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF), qui permet à celles-ci et aux personnes travaillant dans le milieu communautaire de bénéficier d'un fonds de retraite. Une initiative qu'il convenait de souligner.

« Parti d'une remise en cause des représentations habituellement associées à la notion de travailleur pauvre, dans l'objectif de montrer qu'elles ne donnaient à voir qu'une parcelle de la réalité » (p. 157), cet ouvrage réalise le tour de force de présenter ensuite les transformations économiques, politiques



Carole Yerochewski. *Quand travailler enferme dans la pauvreté et la précarité – Travailleuses et travailleurs pauvres au Québec et partout dans le monde*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. Problèmes sociaux et interventions sociales, 2014, 186 p.

et de l'emploi qui l'expliquent. Sensible à la situation des femmes et à d'autres facteurs de discrimination tels que l'apparence physique ou le statut de résidence, ce livre sera utile aux groupes communautaires, ainsi qu'à de nombreux enseignants et enseignantes qui voudraient transmettre cette précieuse base de compréhension du phénomène de la pauvreté au travail et contribuer à la lutte pour changer les choses. ■

1. Sociologue, chargée de cours à l'Université de Montréal (Relations industrielles), à l'UQO et à l'UQAM.
2. Bourdillon, Rémy et Cezard, Pierre-Yves. *La pointe des utopies*, Montréal, Atelier 10, 2014, p. 69-78.
3. L'expression fait référence à l'ouvrage classique de Karl Polanyi, *La grande transformation*, qui présentait l'avènement du capitalisme en Angleterre et son impact sur les populations.



Carole Yerochewski, titulaire d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal, y enseigne comme chargée de cours les politiques d'emploi dans le monde. Ses travaux portent à présent sur le syndicalisme, sur les mobilisations de travailleuses et travailleurs informels, atypiques et pauvres, sur les enjeux en termes de représentation collective et de démocratie, et sur les idées et les identités collectives. Elle a été journaliste en France, à *Alternatives Économiques*, où elle a créé une lettre mensuelle d'information et d'analyse sur les sujets relatifs à l'emploi, aux politiques publiques et aux initiatives des syndicats et des organismes communautaires dans la lutte contre le chômage et l'exclusion du marché du travail. Elle est chercheuse associée au Centre de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur la mondialisation et le travail ainsi qu'au Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS).

24 MARS

MANIFESTATION ANTI-AUSTÉRITÉ

DE LA CASUM COALITION DES ASSOCIATIONS ET SYNDICATS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



Photo : Françoise Miquet

Le SCCCUM a activement participé à l'organisation de cet événement, qui a regroupé plus de 200 personnes devant le pavillon Roger-Gaudry.